

Baisser de rideau aujourd'hui de la 55e FIA

Un carrefour d'échange et d'exploration de partenariat

Page 4

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7925 - SAMEDI 29 JUIN 2024
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Examen du BEM

UN TAUX DE RÉUSSITE DE PRÈS DE 63%

Page 5

CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTIELLE

31 PRÉTENDANTS EN LICE



L'opération de révision exceptionnelle des listes électorales a été clôturée avant-hier. Le même jour, ils étaient 31 candidats à avoir retiré les formulaires de souscription et pour lesquels près de trois millions et demi de documents pour parrainage ont été distribués en prévision de la présidentielle du 7 septembre prochain.

Page 3

APRÈS NEUF MOIS D'AGRESSION BARBARE

Famine dans la bande de Gaza

Page 6

24e FESTIVAL EUROPÉEN DE MUSIQUE

Quand le blues du désert rencontre la kora

Page 11

DNC BOVINE À MÉDÉA ET TIZI OUZOU

Fermeture de tous les marchés à bestiaux

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE

Appel à une mobilisation internationale efficiente

Face à la recrudescence du phénomène de la drogue et de la toxicomanie, un fléau aux multiples visages qui menace la santé publique, la cohésion sociale et le développement économique du pays, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a insisté, jeudi dernier, sur la nécessité du renforcement de la mobilisation nationale et internationale.

Présidant l'ouverture des travaux d'une journée d'étude sur «Les principaux amendements contenus dans la loi 23-05 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes : entre théorie et pratique», M. Tabi a affirmé que «la lutte contre le fléau de la drogue exige la conjugaison des efforts à l'échelle internationale». Il a conforté ses propos en relevant la corrélation entre le trafic de drogue et les autres formes de criminalité organisée transfrontalière, notamment le terrorisme.

Lors de son allocution, le ministre a tenu à saluer «le rôle important de l'Armée nationale populaire (ANP), des corps de sécurité, des services des Douanes et des organes compétents, qui mènent des opérations qualitatives et professionnelles dans la lutte contre les barons de la drogue et les narcotrafiquants». Il a ajouté que «les tentatives d'inonder notre pays de psychotropes et de cannabis, notamment via la frontière Ouest, révèlent une opération orchestrée visant à nuire à la santé physique et psychique des forces vives de la nation que sont les jeunes».

Face à ce constat, M. Tabi a jugé impératif de «recourir aux instances onusiennes et aux organisations internationales pour les alerter sur la passivité de certaines parties face à ces narcotrafiquants». Il a aussi relevé que la drogue constituait désormais «l'un des problèmes les plus complexes» rencontrés par la communauté internationale, d'autant que la recrudescence de ce phénomène épuise les ressources des pays.



Abderrachid Tabi.

Il a, en outre, soulevé le fait que l'Algérie ait adhéré «à tous les efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre la drogue et s'est engagée, depuis des décennies, à faire face à ce fléau, à travers des opérations interdisciplinaires et multiformes», soutenant que l'Algérie est «pleinement consciente que la lutte contre un fléau transnational de cette ampleur exige la conjugaison des efforts à l'échelle internationale, notamment avec le développement des moyens de communication modernes qui ont accru les capacités de nuisance des réseaux de narcotrafiquants».

Le ministre a souligné que les amendements contenus dans cette loi ont la particularité d'associer tous les secteurs concernés par la lutte contre la drogue et la toxicomanie. Il a expliqué que la loi 23-05 avait été amendée pour «renforcer les mesures de prévention contre la drogue et les substances psychotropes», rappelant qu'une stratégie nationale de prévention contre la drogue avait été mise en place et que la problématique liée à la classification de certaines substances psychotropes avait été réglée. «La prolifération de ce phénomène au sein de la société, notamment chez les jeunes, consume les ressources des Etats et menace leur sécurité, leur stabilité et la structure de leur tissu social, d'où la nécessité de l'éradiquer par la prévention, la répression et l'élimination de ses causes. Il a tenu à révéler que les systèmes juridique et judiciaire nationaux avaient été renforcés pour conférer davantage d'efficacité à la lutte contre le fléau de la drogue.

De son côté, le ministre de la Santé, Abdelhak Saïhi, a insisté sur l'importance de l'accompagnement et de la prise en charge des toxicomanes, en mobilisant tous les moyens et les ressources nécessaires, soulignant que le fléau de la drogue était «un phénomène planétaire qui a entraîné l'effondrement des économies de plusieurs pays». Il a évoqué un accord avec le ministère de la Justice pour «l'ouverture de centres de référence pour le traitement des toxicomanes dans plusieurs wilayas», appelant à «renforcer l'action commune entre tous les intervenants afin de sauver les jeunes de ces poisons».

Pour sa part, le directeur général de l'Office national de la lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), Farid Mazouni, a affirmé que l'Algérie «ne ménage aucun effort en matière de lutte contre tous les fléaux sociaux, à leur tête les stupéfiants, et ce partant de son attachement à protéger la société et à préserver sa sécurité et sa stabilité». Il a tenu à rappeler que les stupéfiants «sont une source d'inquiétude pour toutes les sociétés du fait de l'accroissement de leur consommation, notamment chez les jeunes et les adolescents».

Il convient de noter que conscient de la gravité de la situation, le gouvernement a placé la lutte contre la drogue et la toxicomanie parmi ses priorités. Pour ce faire, les pouvoirs publics ont mis en place une stratégie nationale qui repose sur trois piliers principaux : la prévention, la prise en charge des toxicomanes et la répression du trafic de drogue.

Dans le cadre de cette stratégie, la loi 23-05 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes a été amendée en 2023. Ces amendements visent à renforcer les mesures de lutte contre ce fléau, notamment en renforçant la prévention, avec la création d'un observatoire national de la drogue et de la toxicomanie.

Concernant le volet juridique, ces amendements ont contribué à un durcissement des sanctions contre les trafiquants de drogue, avec un allongement des peines d'emprisonnement, la confiscation des biens des personnes condamnées et le renforcement des moyens d'investigation et de poursuite des trafiquants.

Sihem Bounabi

LES MENACES SÉCURITAIRES EN DÉBAT À L'ONU

L'Algérie plaide pour la modernisation des moyens

L'IMPORTANCE de l'investissement dans les nouvelles technologies pour lutter contre les menaces sécuritaires modernes ainsi que la nécessité d'une coopération internationale renforcée ont été mis en exergue par le Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Ali Badaoui, jeudi à New York, lors de sa participation à la 4e Conférence des chefs de police des pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). A l'ouverture de la rencontre dans son allocution au nom de l'Algérie, M. Badaoui a affirmé que « l'adaptation des réponses sécuritaires à la nature des menaces nécessite d'investir dans les nouvelles technologies «, ajoutant que « les groupes terroristes et criminels utilisent des techniques modernes dans leurs actes de vandalisme «.

L'acquisition des moyens technologiques sophistiqués pour lutter contre ces actes ne saurait se réaliser sans le développement de la coopération entre les pays membres et l'appui de l'ONU dans le cadre de l'échange des expertises et du transfert technologique, a-t-il souligné le DGSN.

Dans ce contexte, le chef de la police algérienne a présenté la proposition de l'Algérie d'ériger l'ONU en « une passerelle entre les bailleurs de fonds et les bénéficiaires «. Le représentant de l'Algérie a tenu a salué « les sacrifices importants des membres des missions de maintien de la paix des Nations Unies, y compris leurs composantes militaires et policières «, exprimant « la considération de l'Algérie à ces grands efforts «. Il a également souligné que « les efforts de l'ONU à travers les opérations de maintien de la paix sont confrontés à de multiples défis nécessitant une large adaptation pour renforcer leur capacité à répondre de manière rapide et efficace aux différentes menaces et à s'adapter aux changements survenant dans les environnements politiques «.

Le chef de la DGSN a développé deux autres points concernant la stratégie de la coopération sécuritaire internationale pour le maintien de la paix. Le premier, concerne « la nécessité de maintenir un partenariat étroit avec le pays hôte, dans les cas idoines, qui est crucial pour mener à bien le mandat de la mission de maintien de la paix, notamment en lien avec le renforcement des capacités des forces de sécurité nationales, suivant les priorités et la vision du pays hôte.

Pour le deuxième point, il a évoqué « la nécessité impérieuse de développer davantage de partenariats entre les Nations Unies et les Etats membres «, dans le but de jeter plus de passerelles pour l'échange d'expertises et des bonnes pratiques. Dans son intervention, il s'est félicité des « efforts incommensurables consentis par l'Algérie dans le développement et la modernisation de ses institutions de sécurité nationale, afin d'adapter leur capacité à faire face aux menaces nouvelles et émergentes, notamment les menaces cybernétiques «. Il a ajouté que l'Algérie adhère à plusieurs cadres de coopération bilatérale avec les différents partenaires pour partager son expérience importante « dans la lutte contre toutes les menaces «. Assurant, la disponibilité de l'Algérie à contribuer aux efforts des Nations Unies à travers des programmes de renforcement des capacités, en soutien aux Etats membres. Il a ainsi rappelé que l'Algérie, en sa qualité de pays hôte du mécanisme de l'AFRIPOL, « soutient avec force l'idée de confier un plus grand rôle à l'UA en matière de renforcement de la coopération entre les institutions policières africaines «.

Le DGSN a réaffirmé, à la fin de son intervention, qu'» en sa qualité de partenaire sécuritaire fiable possédant une grande expérience dans la lutte contre le terrorisme, l'Algérie demeure engagée dans la contribution aux efforts régionaux et internationaux visant le renforcement des processus de paix à travers des partenariats innovants et efficaces «.

Par ailleurs, en marge de sa participation aux travaux de la 4e Conférence onusienne des dirigeants des organes de police, le DGSN a tenu plusieurs rencontres, dont celles avec le Secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, le Chef de la police de Zimbabwe, Tandabantu Gowin Mataga, ainsi que le chef-adjoint de la police de Slovénie, Joze Senica. La rencontre avec le Secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de paix, a constitué l'occasion pour échanger les visions autour des voies et moyens de consolider la coopération entre l'Algérie et l'ONU, en matière de préservation de la paix et de la sécurité internationales, notamment, à travers la formation et la transmission des expertises et de la technologie .

Les entretiens avec le chef de la police de Zimbabwe ont porté sur le partage des expériences et le relèvement des capacités des organes de la police de Zimbabwe, dans la lutte contre les différentes menaces et périls qui menacent la sécurité publique.

M. Badaoui a aussi échangé avec le représentant de la police slovène sur l'impératif de s'adapter aux nouvelles menaces sécuritaires, dans l'objectif de faire face aux organisations terroristes qui ont désormais recours aux moyens et systèmes de pointe dans leurs activités, notamment dans l'espace cybernétique.

S. B.

CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTIELLE

31 PRÉTENDANTS EN LICE

L'opération de révision exceptionnelle des listes électorales a été clôturée avant-hier. Le même jour, ils étaient 31 candidats à avoir retiré les formulaires de souscription et pour lesquels près de trois millions et demi de documents pour parrainage ont été distribués en prévision de la présidentielle du 7 septembre prochain.

C'est en prévision de la prochaine présidentielle que le coup d'envoi de la révision des listes électorales avait été donné le 12 juin dernier, en vertu d'un décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour la tenue d'une élection présidentielle anticipée.

La révision exceptionnelle des listes électorales s'est déroulée sous la supervision de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), à qui incombe, aux termes de l'article 53 de la loi organique relative au régime électoral, la responsabilité de «tenir, conformément à la législation en vigueur, un fichier national des électeurs, composé de l'ensemble des listes électorales des communes et des postes diplomatiques et consulaires».

Ledit article dispose que «l'Autorité indépendante veille à la révision des listes électorales de manière périodique et à l'occasion de chaque consultation électorale ou référendaire».A cet effet, il a été procédé à l'installation des commissions de révision au niveau des communes, composées d'un magistrat et de trois citoyens, au niveau de toutes les circonscriptions diplomatiques et consulaires qui œuvrent sous la supervision et la responsabilité de l'ANIE. Son président, Mohamed Charfi, avait déclaré œuvrer inlassablement à mobiliser tous



Ça s'accélère.

les moyens humains et matériels afin de préparer, dans les meilleures conditions, la prochaine élection présidentielle.

Pour ce faire, a-t-il poursuivi, l'accent est mis sur «la sensibilisation, l'explication et la mise en place des mesures réglementaires et juridiques, ainsi que la préparation nécessaire pour ce rendez-vous crucial».

Cependant, selon la loi, cette opération n'est pas close pour autant. C'est ainsi que durant les cinq prochains jours suivant l'annonce de la clôture de la révision exceptionnelle, tout citoyen dont le nom ne figure pas sur la liste électorale peut présenter sa réclamation au président de la commission administrative électorale, au même titre que tout citoyen inscrit sur l'une des listes de la circonscription électorale peut faire une réclamation justifiée pour la radiation d'une personne indûment inscrite, comme le prévoit la loi organique relative au régime électoral.

Conformément à cette loi, le président de l'Assemblée populaire communale ou le chef de la représentation diplomatique ou consulaire doit notifier la décision de la commission administrative électorale dans un délai ne dépassant pas trois jours aux parties concernées, par tout moyen légal, conformément à l'article 68 de ladite loi.

Pour rappel, lors des élections locales du 27 novembre 2021 (APC/APW), le corps électoral était constitué de 23 717 479 électeurs et électrices, selon les chiffres fournis par l'ANIE. Selon les dernières informations, 31 candidats ont retiré des formulaires de souscription et presque trois millions et demi de documents pour parrainage ont été distribués aux prétendants à la course pour la présidentielle.

Lors d'une conférence de presse, M. Charfi a rappelé les principales dates du processus, soulignant que les candidats ont jusqu'au 18 juillet à minuit pour déposer leurs formulaires.

L'examen de ces dossiers par l'ANIE s'achèvera le 28 juillet mais la Cour constitutionnelle aura une semaine pour examiner les éventuels recours, soit le 3 août.

Selon M. Charfi, l'Autorité indépendante des élections a pris toutes les dispositions et a mobilisé tous les moyens humains et matériels afin de préparer, dans les meilleures conditions, l'élection présidentielle.

S'exprimant sur les nouvelles dispositions organisationnelles, le président de l'instance a affirmé que l'opération de validation des signatures des formulaires sera marquée par la mobilisation d'un grand nombre de notaires et d'huissiers de justice, et ce afin que cette opération soit achevée dans les délais légalement requis. A cet effet, les bureaux chargés de cette opération seront ouverts même les vendredis et les jours fériés, et l'horaire d'ouverture est désormais fixé de 8 h à 22 h, soit une prolongation de deux heures.

Hachemi B.

ALGÉRIE – POLOGNE

Vers le renforcement de la coopération

LE MINISTRE des Affaires étrangères et de la Communauté à l'étranger, Ahmed Attaf, s'est rendu en Pologne après sa visite en Autriche où s'est tenu un forum entre les hommes d'affaires des deux pays. A Varsovie, il a tenu une séance de travail, hier, avec son homologue polonais, Radosław Sikorski, selon un communiqué des Affaires étrangères, qui précise que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a chargé Attaf d'effectuer ces visites officielles.

L'ordre du jour de la séance de travail entre Attaf et son homologue polonais a porté sur les voies et perspectives à même de donner un nouvel élan aux relations historiques entre l'Algérie et la Pologne, notamment à la lumière des évolutions économiques que connaît notre pays au stade actuel, qui ouvrent grande la porte à des opportunités de coopération et partenariat. A cette occasion les deux diplomates ont convenu de programmer la première session du comité gouvernemental algéro-polonais pour la coopération économique, selon le communiqué. Les deux parties aspirent, à travers ce cadre, à renforcer le cadre juridique de la coopération bilatérale, ainsi que de créer un groupe de travail conjoint qui aura pour charge de déterminer les formules de coopération et de partenariat dans le domaine de l'énergie, en particulier des sources d'énergie renouvelables.

D'autre part, les deux ministres ont passé en revue l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans le voisinage des deux pays et dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que les évolutions liées au partenariat entre l'Algérie et l'Union européenne.

Les deux ministres ont affirmé l'adhésion des deux pays aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et au rôle vital assigné aux Nations Unies face aux défis et crises croissants qui s'imposent aujourd'hui aux niveaux régional et international.

Par ailleurs, lors de son séjour dans la capitale autrichienne, Attaf a invité les opérateurs économiques de ce pays, jeudi, à saisir les immenses opportunités d'investissement qu'offre l'Algérie, définissant cinq domaines prioritaires d'investissement. «Je peux vous assurer une fois de plus qu'il n'y a pas de meilleur moment investir en Algérie, car le pays libère enfin tout son potentiel en tant que partenaire crédible et fiable dans le monde économique», a déclaré Attaf, lors de la rencontre qui a vu la présence des représentants de la Chambre de Commerce austro-arabe, de la Chambre économique fédérale et de la Fédération des industries autrichiennes. Attaf a ainsi défini 5 domaines «prioritaires» qui pourraient présenter, a-t-il dit, un intérêt particulier pour les entreprises autrichiennes pour investir en Algérie. Il s'agit du développement des énergies nouvelles renouvelables, dont l'hydrogène, a avancé le ministre, saluant le «vif intérêt manifesté par un grand groupe autrichien pour le projet SouthH2 Corridor», initié conjointement par l'Algérie, l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie. Le deuxième domaine est celui des mines, notamment à travers les trois grands projets structurants lancés par l'Algérie, à savoir le mégaprojet intégré de phosphate à Tébessa, la mine de fer à Tindouf et la mine de zinc à Bejaia. Le troisième domaine est celui de l'expansion et de la modernisation du secteur ferroviaire pour lequel le gouvernement algérien a alloué une enveloppe d'environ 15 milliards de dollars. La production d'eau est le quatrième secteur prioritaire qui pourrait attirer les investisseurs autrichiens, tandis que le cinquième domaine cité par Attaf est le développement du secteur agricole qui présente «une opportunité inexploitée pour les investisseurs», en particulier dans le Sud du pays où l'objectif est d'aménager 3 millions d'hectares pour des investissements à grande échelle.

Slimane O. B.

3e SESSION DES CONSULTATIONS POLITIQUES ALGÉRO-RUSSES

Les relations bilatérales examinées à Moscou

LE SECRÉTAIRE général du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Lounès Magramane, s'est rendu, mercredi dernier, à Moscou, pour présider la troisième session des consultations politiques algéro-russes avec le vice-ministre russe des Affaires étrangères, représentant spécial du président de la Russie pour l'Afrique et le Moyen-Orient, M. Mikhaïl Bogdanov. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères. «Lors de cette rencontre, les deux parties ont examiné l'état des relations bilatérales et les moyens de renforcer la coopération entre les deux pays, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de partenariat stratégique approfondi, signée à l'occasion de la visite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en Russie en juin 2023», a précisé la même source. «L'ordre du jour de cette session a également permis un échange de vues sur nombre de questions d'actualité aux niveaux régional et international, notamment les développements au Sahel et dans les territoires palestiniens occupés et la question sahraouie», conclut le communiqué.

S. N.

BAISSER DE RIDEAU AUJOURD'HUI DE LA 55e FIA

Un carrefour d'échange et d'exploration de partenariat

La 55e édition de la Foire internationale d'Alger (FIA), qui prend fin aujourd'hui, a réuni plus de 600 exposants nationaux et étrangers issus de 20 pays et a réussi à capter un nombre important de visiteurs estimé à 400 000 personnes. En plus de mettre toute la lumière sur la production nationale dans divers domaines, la FIA a aussi été l'occasion idoine pour examiner les nouvelles opportunités de partenariat et surtout la possibilité pour les investisseurs algériens de se déployer au niveau des marchés étrangers, notamment africains.



Une édition réussie.

Placée sous le thème « Pont d'échanges, de partenariats et d'opportunités d'investissement «, l'événement, qui a eu comme invité d'honneur la Turquie, a mis l'accent sur les capacités de production nationale et participé au renforcement de la position de l'Algérie sur la scène économique internationale. Les investisseurs algériens sont, en effet, appelés à aller au-delà des frontières du pays, notamment en Afrique, sachant que le continent offre plusieurs opportunités. C'est le cas du Cameroun, qui se dit prêt à accueillir les investissements algériens.

Dans cette optique, le sous-directeur de la promotion à l'étranger à l'Agence de la promotion des investissements camerounaise (API), Hamidou Bahlah, a indiqué qu'à travers leur présence à la FIA, «on envisage d'attirer les investisseurs algériens «, évoquant les discussions et les rencontres qui ont regroupé des représentants de l'API avec des investisseurs algériens. « Depuis le début de cette manifestation économique, avons discuté avec nombre d'investisseurs algériens qui s'intéressent au Cameroun, et ce dans plusieurs domaines, particulièrement les secteurs de l'agriculture, de la formation professionnelle, de la médecine ainsi que le secteur minier», a-t-il indiqué, affirmant que l'Agence des investissements camerounaise a discuté avec son homologue algérienne (AAPI) dans le but de renforcer la coopération en matière d'investissement, dans le cadre de l'intégration africaine.

Il convient de noter que la FIA est considérée comme un outil pour la promotion de l'intégration africaine et la réalisation des objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), en encourageant le commerce, l'investissement et la coopération entre les pays africains.

FOCUS SUR LA PRODUCTION NATIONALE

En plus de l'examen des opportunités d'affaires discutées par des hommes d'affaires algériens et leurs homologues étrangers, la FIA 2024 a également mis en avant les capacités de production dans divers domaines. Cette manifestation économique internationale a couvert une large variété de secteurs, dont l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie manufacturière, l'industrie chimique, le BTP, la pétrochimie, les services, le textile et l'artisanat. Les visiteurs ont pu découvrir les dernières nouveautés et innovations des entreprises présentes, ainsi que participer à des ateliers sur des thématiques d'actualité, en sus du riche programme de conférences et rencontres économiques, dont des forums d'affaires bilatérales algéro-canadiens, algéro-tchèques et algéro-pakistanais.

Des entreprises et des PME algériennes ont présenté leurs produits et services au public, lequel n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction quant au niveau atteint par la production nationale. La production locale du safran figure parmi les projets prometteurs compte tenu de la demande croissante pour cette épice « précieuse « grâce à ses bienfaits et ses multiples usages. Le marché algérien, qui enregistre des produits de safran frelaté, va accueillir une production locale de qualité qu'il faut promouvoir. Des Algériens se sont lancés dans la production de cette épice, la plus chère au monde.

Le fondateur de l'entreprise algérienne Zeflux, spécialisée dans la culture, la production et la commercialisation du safran, dont les exploitations se trouvent entre les wilayas de Ghardaïa et Djelfa, a affirmé que pour sa participation à la FIA, son entreprise œuvre à se faire connaître davantage sur le plan national. Il ambitionne de satisfaire une grande partie de la demande nationale en la matière et ainsi réduire les volumes importés, mais aussi d'exporter ce produit à l'avenir.

« Les visiteurs algériens ont apprécié l'émergence de cette culture en Algérie et aussi la qualité du produit final», a-t-il fait savoir.

FORTE PARTICIPATION DES START-UP

L'innovation a aussi été au rendez-vous de la FIA 2024, avec une participation remarquable des start-up, lesquelles, faut-il le signaler, ont reçu les félicitations et les encouragements du président de la République qui a visité leur stand.

Des solutions dans des domaines variés ont été présentées par les porteurs de projets. On peut citer la digitalisation du parcours de soins, proposé par la start-up Docteur 360, laquelle propose des solutions à même de faciliter le processus pour les patients et le médecin, à travers une plateforme de prise de rendez-vous, la téléconsultation et la consultation à domicile, tout en se conformant à la loi de la protection des données personnelles (18-06). L'équipe de Docteur 360 est en train de développer une application mobile pour faciliter davantage l'accès aux services, ainsi qu'au profit des médecins référencés, de toutes les spécialités, sachant que le paiement des consultations se fait en ligne ou sur place, en cas de déplacement au cabinet du médecin. La plateforme propose également des articles sur la culture médicale destinés aux patients.

Rim Boukhari

FIN DU RGA LE 17 JUILLET

Plus de la moitié des exploitations agricoles recensées

A MOINS d'un mois de l'achèvement de l'opération de recensement général de l'agriculture (RGA), plus de la moitié des exploitations agricoles ont été recensées. Les résultats préliminaires de ce recensement seront annoncés peu après l'achèvement de l'opération.

C'est ce qu'a fait savoir le directeur des statistiques, de la numérisation et de la prospective au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, M'hamed Tifouri. Dans sa déclaration à la Radio nationale, il a indiqué que le RGA, lancé du 19 mai au 17 juillet sous le thème « Information fiable, développement durable «, a permis de recenser 63 % du total des exploitations agricoles en Algérie, avec l'adhésion des agriculteurs.

L'opération de recensement a englobé jusqu'à mercredi « 63 % du total des exploitations, soit plus de 800 000 exploitations, avec un taux de plus de 70 % dans 17 wilayas «, a-t-il précisé.

M. Tifouri a souligné que « plusieurs communes ont finalisé l'opération de recensement, qui s'est poursuivie même durant la période des examens scolaires et de l'Aïd-el-Adha «, se félicitant que les agriculteurs et les éleveurs aient pris conscience que l'opération était en leur faveur.

Les données ont été présentées lors d'une rencontre d'évaluation organisée, jeudi dernier, par le ministère de l'Agriculture avec les observateurs de la wilaya, a ajouté le responsable, affirmant que le recensement engloberait toutes les exploitations agricoles sans exception, au nombre global de près de 1 200 000 exploitations.

Il a tenu à préciser que le nombre global d'exploitations agricoles était appelé à augmenter après l'enregistrement de nouvelles exploitations ne figurant pas auparavant dans les informations administratives de certaines wilayas, saluant, dans ce sens, l'action de proximité menée par certains agents de recensement.

Précisant que le recensement a relevé l'existence d'exploitations sur des terrains domaniaux et des terrains âarch, M. Tifouri a assuré que « les bonnes décisions seront prises au profit des agriculteurs exploitant ces terres, quel que soit leur statut juridique «.

Le recensement général de l'agriculture couvrira toutes les plantations en termes de type et de nombre, y compris les arbres fruitiers, outre le marquage des têtes de bétail par un numéro d'identification, selon les explications de ce responsable.

L'efficacité des campagnes de sensibilisation qui ont accompagné l'opération de recensement, laquelle a permis de rassurer certains agriculteurs qui avaient insisté sur la confidentialité de leurs données, a été saluée par le directeur des statistiques, lequel est revenu sur les attestations qui seront délivrées aux agriculteurs. Les directions des services agricoles se chargeront de cette opération, selon M. Tifouri, qui a souligné la possibilité de faire valoir cette attestation dans les dossiers demandés à l'avenir.

==Possible prolongement du recensement

Pour ce qui est des résultats du RGA, il a affirmé que les résultats préliminaires seront annoncés peu après l'achèvement de l'opération, et ce grâce au recours à la technologie dans l'analyse des données. La base de données permettra de générer des cartes thématiques de toutes les filières agricoles, dans l'intérêt des investisseurs, qui auront à portée de main toutes les données sur lesquelles ils pourront se baser avant d'investir, a expliqué M. Tifouri, évoquant la possibilité de prolonger la période de recensement, prévue jusqu'au 17 juillet prochain. Il convient de noter qu'une telle décision est du ressort de la commission nationale chargée de l'opération de recensement.

Lilia A. A.

EXAMEN DU BEM

Près de 63% des candidats ont décroché leur brevet

Le ministère de l'Education nationale a dévoilé les résultats du Brevet d'enseignement moyen (BEM) pour la session de juin 2024, avec un taux de réussite de 62,85 %. Sur les 799 612 candidats présents aux épreuves, 502 521 ont obtenu la moyenne minimale de 10 sur 20, accédant ainsi à la première année du lycée. C'est ce qu'a indiqué, jeudi dernier, un communiqué du ministère.



Un taux en hausse.

Parmi les élèves admis, 263 088 élèves ont décroché une mention, dont 7 874 ont obtenu la mention Excellent, 45 554 la mention Très bien, 79 334 la mention Bien et 130 326 la mention Assez Bien. Quant au nombre total des élèves admis en première année secondaire, il s'élève à 585 882, soit un taux de 73,27 %.

Le palmarès du BEM 2024 met en lumière la performance exceptionnelle de trois jeunes filles qui ont brillé par leurs excellents résultats. Lyna Zaghrar du CEM Mohamed-Azzouz, à Laghouat, se hisse à la première place nationale avec une moyenne de 19,94/20. La lauréate a exprimé sa joie sur les médias nationaux, confiant qu'»au début, c'était un véritable choc d'apprendre que j'étais la première au niveau national mais ensuite, j'ai ressenti une joie immense et je ne trouve pas les mots pour la décrire».

La lauréate a tenu à exprimer sa gratitude à ses parents et ses enseignants, particulièrement sa professeure de français, qui l'ont soutenue tout au long de son parcours au collège pour qu'elle puisse donner le meilleur d'elle-même. Pour sa part, Hadil Khitous du CEM Salah-Daoudi de Ras El-Aïoun, à Batna, a décroché la deuxième place avec une moyenne de 19,92. Tout en exprimant sa joie, elle a confié que son ambition est de poursuivre plus tard des recherches dans le domaine de l'intelligence artificielle. Nour El-Houda Chahid du CEM Colonel Si-El Haoues, à M'sila, se classe troisième avec une moyenne de 19,87. Elle a tenu à rendre hommage au soutien inlassable de sa mère pour qu'elle puisse poursuivre sa scolarité dans de bonnes conditions, tout en rendant hommage à son défunt père, qui lui a inculqué l'importance de l'excellence dans les études.

Le ministère de l'Education nationale a tenu à féliciter l'ensemble des lauréats du BEM 2024, saluant leur travail assidu et leur investissement personnel. Il a également exprimé sa gratitude à tous les acteurs ayant contribué au bon déroulement de l'examen, en particulier «aux membres de la corporation éducative pour les efforts qu'ils ont consentis tout au long de l'année scolaire, ainsi qu'aux départements ministériels et aux corps de sécurité pour leur contribution au succès de cet examen», selon la même source

Il convient de noter que le taux de réussite de cette année est en légère augmentation comparativement aux deux dernières sessions. D'autant plus que, pour cette année, le ministère de l'Education est revenu à l'exigence d'obtenir une moyenne de 10/20 pour décrocher l'examen. Pour rappel, le taux de réussite à l'examen au BEM session juin 2023 au niveau national avait atteint 60,97 %, en dépit du fait que ministère ait décidé de reconduire pour la quatrième année consécutive l'admission au cycle secondaire avec une moyenne de 9,50/20, et ce dans le cadre des mesures prises afin de faire face aux perturbations causées sur la scolarité des candidats par la pandémie du Covid.

Sihem Bounabi



Légèrement en dessus de la moyenne national à Constantine

LE TAUX de réussite au BEM à Constantine a atteint 63,48%, soit un taux relativement en baisse par rapport à l'année 2023 où 63,88% des élèves avaient réussi à passer le cap du palier moyen, mais qui reste tout de même au-dessus de la moyenne nationale. Seuls deux garçons ont réussi à se faufiler dans le top 10 des brillants élèves, peloton arraché avec brio à Constantine par la gente féminine. Trois jeunes filles caracolent en effet en tête de ce classement dont deux inscrites au niveau de groupements scolaires privés. La «leader», avec une note de 19,80, Menchar Ilef Salsabil au niveau de l'établissement Al Andalus et la seconde, avec 19,58, Belhadef Assyl à l'établissement Nuba. Le podium est clôturé par la jeune Boulefkhad Narimène avec une note de 19,56. Un total de 318 élèves ont décroché le sésame du moyen avec la mention excellent, soit 2,16% et 1718 soit 11,68% l'ont décroché avec la mention très bien. En ce qui concerne le classement des établissements scolaires, les élèves du collège Abdelmoumen situé à la cité Filali ont décroché la première place avec 89,47% de réussite, soit 85 sur les 95 élèves inscrits, suivi des établissements Ahmed Abbas et Les Frères Boussalem respectivement avec 88,89% et 88,57%. Le taux de réussite dans la capitale de l'Est a atteint les 63,48% des élèves, soit un taux relativement en baisse par rapport à l'année 2023 où 63,88% des élèves avaient réussi à passer le cap du palier moyen mais qui reste tout de même en dessus de la moyenne nationale annoncé par la tutelle jeudi 27 juin, soit 62.85%. Quant au passage au lycée, en 2023, 77% avaient réussi à décrocher la moyenne (entre examen et contrôle continu durant l'année scolaire).

Amine B.

Un taux de réussite de 67,15% à Médéa...

BIEN SUPÉRIEUR au taux national, le taux de réussite à l'examen du Brevet d'enseignement moyen (BEM), session de juin 2024, enregistré par la wilaya de Médéa a atteint 67,15 %, soit 12.108 candidats admis sur un effectif de 18.030 candidats présents aux épreuves de cet examen, selon un communiqué de la direction de l'éducation de la wilaya de Médéa. Pas moins de dix candidats ont figuré dans la liste de ceux qui ont décroché des moyennes supérieures à 19 sur 20, dont les trois (03) premières du classement ayant obtenu les moyennes les plus élevées, à savoir Wissam Zerrouk du CEM Imam-Lyès de Médéa avec 19,54 % ; Yousra Dahal du CEM Rabah-Bougara de Béni-Slimane ; Sadja Lakrout du CEM Belhadj-Benaissa de Berrouaghia. Selon la même source, le taux d'admission en 1è année secondaire concernant l'ensemble des établissements d'enseignement moyen de la wilaya a atteint cette année 74,90 %, correspondant à un effectif global de 13514 élèves, une amélioration nette enregistrée en matière de passage du cycle moyen au cycle secondaire. La joie des familles était perceptible au sein des familles dont les enfants ont réussi leur examen, joie exprimée à travers des youyous fusant de leurs domiciles après l'annonce des résultats, une joie partagée par le chef de l'exécutif qui a publié sur la page officielle Facebook de la wilaya ses vœux en ces termes : « Suite aux résultats obtenus par mes fils et mes filles à l'examen du Brevet d'enseignement moyen, il me plait de partager avec vous votre joie à cette occasion et de vous exprimer mes souhaits pour plus de réussite dans la voie de l'excellence «.

Le wali exprimera sa reconnaissance à ceux qui ont contribué à l'obtention des résultats enregistrés à cet examen en atteignant un pourcentage de réussite de 67,15%. Car, dira-t-il, « je ne peux manquer cette occasion pour reconnaître les efforts de chacun sans exception, aussi bien les membres de la famille éducative, notamment les enseignants, les agents administratifs et les travailleurs, ainsi que les parents, les partenaires sociaux et les différents secteurs et autorités à tous les niveaux de la hiérarchie».

Nabil B.

... et de 79,41% à Béjaïa

LA WILAYA de Béjaïa a enregistré un taux de réussite de 79,41 % au Brevet d'enseignement moyen (BEM) cette année, arrivant ainsi en deuxième position à l'échelle nationale. Un taux de réussite très satisfaisant et qui n'est pas loin de celui réalisé l'an dernier qui était de 80,16%. Selon les résultats affichés jeudi après-midi par l'ONEC, par les établissements scolaires et la direction de l'éducation de la wilaya de Béjaïa, le nombre de candidats admis au BEM 2024 est de 12 212 sur 15 453 candidats ayant passé l'examen dont 444 libres. Et d'ajouter que 17 d'élèves ont obtenu d'excellentes moyennes. Des moyennes supérieures ou égales à 19/20. La meilleure moyenne du BEM cette année à Béjaïa a été décrochée par Ikram Zeghdar, élève au CEM Chouhada Chaâlal (Nacéria II) commune de Béjaïa avec 19,40/20. Il est utile de noter que le taux de réussite enregistré cette année est légèrement en recul par rapport à celui de l'an dernier et surtout celui de 2021 qui était de plus de 84 % mais, il est supérieur à celui de 2022 qui était d'un peu plus de 78%. Il reste tout de même important comparativement aux résultats des périodes d'avant qui dépassaient la moyenne de quelques points mais qui progressait d'année en année.

N. B.

Le Directeur général des Douanes félicite les lauréats

LE DIRECTEUR général des Douanes algériennes, le Général-major Abdelhafid Bakhouche, a présenté hier, en son nom personnel et celui de tous les fonctionnaires de cette institution, ses félicitations aux lauréats du Brevet d'enseignement moyen(BEM) session 2024. Notant que ce sont les efforts de toute une année scolaire qui sont couronnés, le Général-major Abdelhafid Bakhouche, a souhaité à tous ceux et celles ayant décroché leur BEM pleines de réussite en l'avenir. « Nous leur souhaitons plein de succès dans la poursuite de leurs études «, a-t-il notamment écrit dans son message posté sur la page Facebokk de la DGD. Selon le ministère de l'Education nationale, le nombre global des candidats scolarisés inscrits s'élève à 805.444 candidats, dont 799.612 candidats scolarisés qui se sont présentés à l'examen, et parmi lesquels 502.521 candidats admis.

S. N.

KENYA

Les manifestants de nouveau dans la rue malgré le retrait du projet de budget

MALGRÉ l'abandon, par le président kényan William Ruto, du projet d'augmentation des impôts, qui avait déclenché une vive contestation et entraîné une répression ayant conduit à la mort de 22 personnes et des centaines de blessés, de nouveaux manifestants se sont rassemblés dans les rues de Nairobi hier et avant-hier. Des affrontements ont éclaté dans la capitale kényane.

"Le peuple a parlé (...) Après avoir écouté attentivement le peuple kényan (...), je m'incline et je ne promulguerai pas le projet de loi de finances 2024, qui sera par conséquent retiré", a déclaré William Ruto mercredi dernier lors d'une conférence de presse.

Mardi soir, il avait pourtant affirmé vouloir réprimer fermement "la violence et l'anarchie" après une journée de mobilisation meurtrière.

Un mouvement de contestation inédit mené par la jeunesse avait gagné le pays en moins de deux semaines et pris de court le pouvoir. Il avait émergé après la présentation au Parlement, le 13 juin dernier, du budget 2024-2025, prévoyant notamment une TVA de 16% sur le pain et une taxe annuelle de 2,5% sur les véhicules particuliers.

Hier, la police kényane a une nouvelle fois tiré des gaz lacrymogènes et balles en caoutchouc sur de petits groupes de manifestants à Nairobi.

Ces nouvelles manifestations restaient en début d'après-midi a priori moins massives que celle de mardi dernier.

Selon plusieurs ONG, mardi la police a tiré à balles réelles pour tenter de contenir la foule qui a forcé les barrages de sécurité pour pénétrer dans le Parlement, une attaque inédite dans l'histoire du pays indépendant depuis 1963.

Et encore selon l'organe kényan de protection des droits humains, 22 personnes ont été tuées, dont 19 dans la capitale Nairobi, et plus de 300 blessées.

Au lendemain de cette journée, le chef de l'Etat a également appelé à une concertation nationale avec la jeunesse.

"Puisque nous nous sommes débarrassés du projet de loi de finances 2024, il est nécessaire d'avoir une conversation en tant que nation à l'avenir. (...) Comment gérer ensemble notre situation d'endettement? (...) Je proposerai un engagement avec les jeunes de notre nation, nos fils et nos filles", a annoncé William Ruto.

Le chef de la diplomatie américaine Antony Blinken a quant à lui salué cette annonce visant à "réduire les tensions".

"N'oubliez pas. Ne pardonnez pas"

Une des figures de la contestation au Kenya, Hanifa Adan, considère au contraire qu'il s'agit d'"une opération de com". "Le projet de loi est retiré, mais allez-vous rendre la vie à tous ceux qui sont morts?", a également écrit cette journaliste et militante, qui avait plus tôt dans la journée appelé à une marche blanche "pacifique" à la mémoire des victimes jeudi.

Le porte-parole du secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a quant à lui réclamé que les responsabilités soient "clairement" établies après la mort de manifestants.

Pour le gouvernement, les mesures fiscales du projet avorté étaient nécessaires pour redonner des marges de manoeuvre au pays, lourdement endetté (la dette publique représente environ 70% du PIB), et financer son ambitieux budget 2024-25 tablant sur 4000 milliards de shillings (29 milliards d'euros) de dépenses, un record. S'ouvre désormais un casse-tête pour trouver des sources alternatives de revenus.

R. I.

APRÈS NEUF MOIS D'AGRESSION BARBARE

Famine dans la bande de Gaza

La moitié de la population de la bande de Gaza "souffre de niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire", et des dizaines de milliers de familles palestiniennes "ne mangent que du pain tous les deux jours", a indiqué avant-hier l'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA).



Adnan Abu Hasna, conseiller média de l'UNRWA, a précisé que "des groupes de personnes âgées de soixante à moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë", soulignant que "les nouveau-nés dans la bande de Ghaza souffriront à l'avenir d'une petite taille et d'un poids insuffisant".

Il a aussi prévenu que "la période future connaîtra toute une génération de malformations physiques" dues à l'agression sioniste barbare en cours à Ghaza depuis le 7 octobre 2023.

Et de poursuivre: "l'insécurité alimentaire (à Gaza) a fait perdre à la population de l'enclave l'immunité contre les maladies".

Dans ce contexte, le porte-parole a précisé qu'"en raison de l'insécurité alimentaire, il existe également une large propagation d'hépatites, et de maladies intestinales, ainsi que des maladies qui n'existaient pas auparavant dans la bande de Gaza".

La situation humanitaire à Gaza s'aggrave de jour en jour, l'armée d'occupation siiniste , qui bafouille toutes les lois et conventions internationales, prend pour cible les secouristes afin de les empêcher de sauver les victimes des bombardements. Dans ce sens, l'organisation caritative britannique, Medical Aid for Palestinians, a dénoncé la mort en martyrs de 500 professionnels de la santé depuis le début de l'agression meurtrière contre Gaza.

"500 agents de santé ont été tués à Ghaza depuis le début de l'attaque militaire sioniste en octobre. Cela équivaut à une moyenne de deux professionnels de santé tués chaque jour, et un professionnel de santé sur 40, soit 2,5 % du personnel soignant de Ghaza, est désormais mort", a déclaré avant-hier l'association caritative britannique dans un communiqué.

"Plus de travailleurs de la santé ont été tués à Ghaza depuis octobre que ce qui aurait été tué dans tous les conflits mondiaux en 2021 et 2022 réunis", selon le communiqué.

"Ces meurtres ont eu lieu dans le contexte d'attaques systématiques contre des hôpitaux et autres établissements médicaux en violation des lois de la guerre", a déclaré mardi le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans un communiqué.

Selon l'ONU, l'entité sioniste mène des "attaques systématiques" contre des hôpitaux à Gaza.

Pour face à cette barbarie inouïe des Israéliens, les mouvements de la résistance palestinienne mènent des attaques et tendent des embuscades contre les forces sionistes menant l'offensif dans l'enclave palestinienne.

RÉSISTANCE PALESTINIENNE, TOUJOURS ORGANISÉE ET EFFICACE

Les combats violents se sont poursuivis, hier, entre les factions de la résistance et les forces d'occupation sioniste dans le quartier de Shuja'iya, à l'est de la ville de Gaza.

De son côté, les Brigades Al-Quds - la branche militaire du Jihad islamique - ont détruit un véhicule militaire israélien et ont engagé des affrontements à bout portant avec les forces d'occupation. Ils ont infligé des pertes en vies humaines et des blessures à leurs rangs sur la colline d'Al-Muntar et dans ses environs, à l'est du quartier de Shuja'iya à Gaza.

Les Brigades Al-Quds ont également annoncé avoir ciblé un véhicule militaire israélien avec un obus Tandem dans les environs de la mosquée Al-Huda dans le quartier de Shuja'iya. Ils ont également bombardé les soldats et les véhicules ennemis qui s'étaient infiltrés dans le quartier avec des obus de mortier. Les Brigades ont affirmé avoir pris le contrôle d'un drone de reconnaissance israélien lors de missions de renseignement dans le ciel de Rafah, au sud de Gaza. Pour sa part, les Brigades Al-Qassam - la branche militaire du Hamas - ont annoncé avoir ciblé un char israélien de type Merkava 4 avec un obus El-Yassine 105 dans le quartier de Shuja'iya. Ils ont également bombardé les forces israéliennes positionnées dans l'axe de Netzarim avec des roquettes Grad, ciblant un transporteur de troupes israélien avec un obus El-Yassine 105 dans le quartier de Brazil, à l'est de la ville de Rafah.

Par ailleurs, au 266e jour de l'agression contre l'enclave palestinienne, plus de 17 Palestiniens ont été tués et des dizaines d'autres blessés lors des bombardements israéliens dans plusieurs zones du territoire depuis l'aube.

LE BILAN DES VICTIMES CIVILES S'ALOURDIT

La chaîne qatarie Al Jazeera a signalé que les corps de sept martyrs ont été récupérés hier matin dans le quartier de Shuja'iya. Son correspondant à Gaza a souligné que les équipes de défense civile ne pouvaient pas accéder aux blessés dans le quartier, tandis que les bombardements se poursuivaient.

La même source a confirmé que l'artillerie israélienne continuait de bombarder le quartier, avec une incursion qui se poursuit pour le deuxième jour.

Des sources palestiniennes médicales ont indiqué qu'au moins six personnes sont tombées en martyrs dans un bombardement de l'armée sioniste dans la zone d'Al-Alami du camp de Jabalia dans le nord de l'enclave assiégée, tandis que les équipes d'ambulance ont récupéré le corps d'un Palestinien tombé en martyr dans un bombardement qui visait une maison appartenant à la famille Wadi dans la zone du projet Beit Lahia.

Les mêmes sources ont ajouté que les équipes d'ambulance ont récupéré les corps d'au moins deux Palestiniens et plusieurs blessés après que les avions de combat sionistes ont ciblé quatre maisons dans le quartier d'Al-Sabra dans la ville de Gaza, notant qu'il y a toujours des personnes portées disparues sous les décombres.

A Khan Younis, dans le sud de l'enclave palestinienne, un certain nombre de citoyens, dont des enfants et des femmes, sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés lors du bombardement de l'école Al-Khansaa, qui abrite des personnes déplacées dans la ville d'Abasan Al- Kabira à l'est.

L'aviation d'occupation a également bombardé une maison appartenant à la famille Al-Wahidi dans la rue Al-Mughrabi, dans le quartier d'Al-Sabra à Gaza, faisant des martyrs.

L'artillerie de l'armée sioniste a aussi ciblé les quartiers d'Al-Zaytoun, Tal Al-Hawa et Sheikh Ajlin dans la ville de Ghaza.

Les environs du pont de Wadi Gaza, au nord du camp de Nuseirat, dans le centre de Ghaza, ont également été le théâtre d'intenses bombardements d'artillerie.

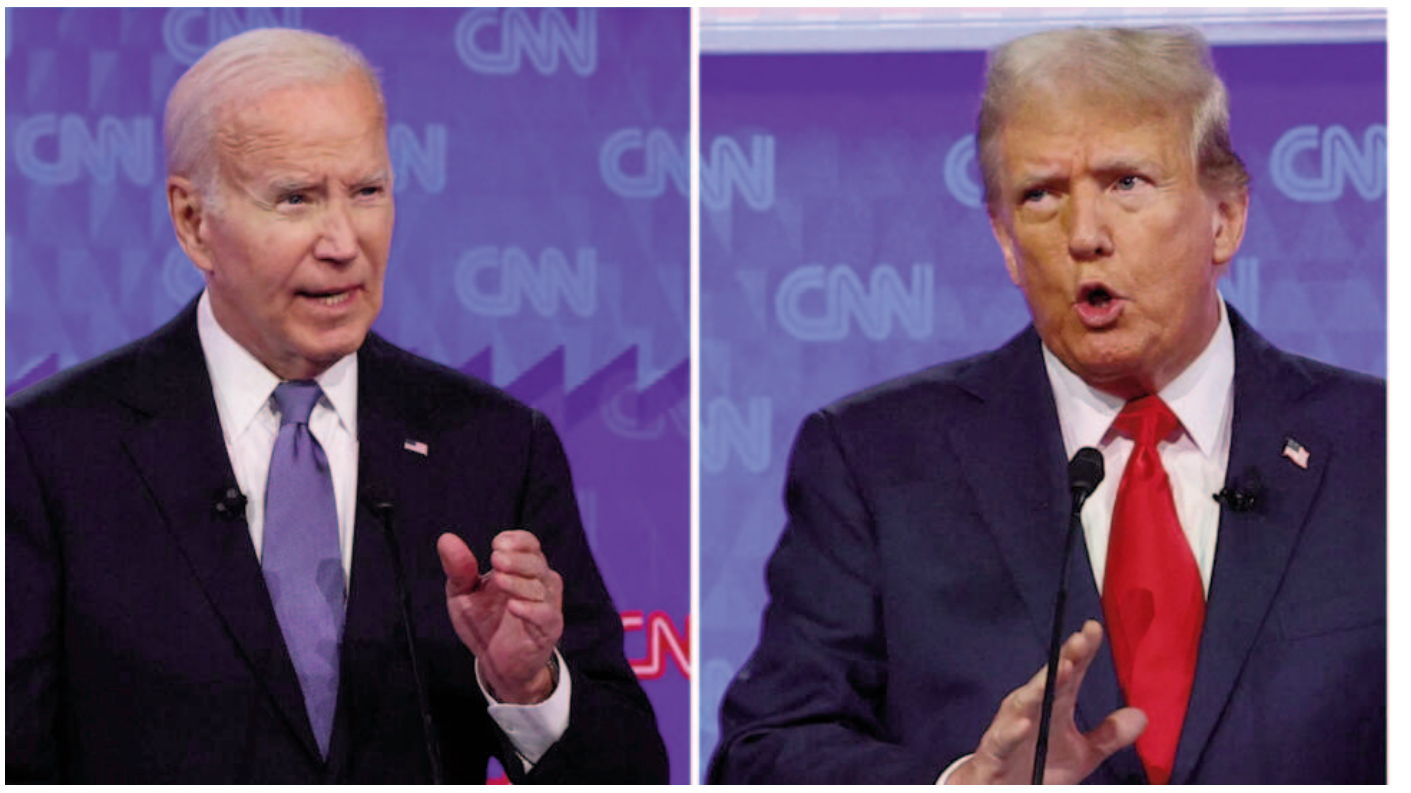
L'armée sioniste mène une agression génocidaire dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023, faisant jusque-là, 124.000 victimes entre martyrs et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, en plus des milliers de personnes disparues.

Mohamed M.

DÉBAT DE PRÉSIDENTIELLE AMÉRICAINE

Biden s'écrase face à Trump

Lors du premier débat télévisé de l'élection présidentielle américaine, la performance de Joe Biden a été largement critiquée, le plaçant dans une position délicate face à un Donald Trump jugé plus convaincant. À quelques mois seulement du scrutin, cette contre-performance a semé la panique au sein du Parti démocrate, certains appelant même au retrait de Biden.



Le débat présidentiel américain a mis en lumière des doutes concernant la clarté mentale de Joe Biden, laissant ses partisans et les membres de son propre parti perplexes. John King, correspondant national en chef de CNN, une chaîne réputée pour son soutien aux démocrates, a souligné l'ampleur de l'inquiétude générée au sein du parti suite à ce débat."Dès les premières minutes du débat, une profonde inquiétude s'est installée au sein du Parti démocrate", a déclaré John King. "Les stratèges, les élus, les collecteurs de fonds discutent vivement de la performance décevante du président sortant de 81 ans, redoutant les répercussions sur d'autres membres du parti.

"Selon le journaliste, certains responsables démocrates, qui estiment que cette «terrible» performance du président sortant de 81 ans pourrait «nuire à d'autres personnes au sein du parti», envisagent sérieusement d'aborder la Maison Blanche pour demander à Joe Biden de se retirer, tandis que d'autres pensent qu'il est crucial que des figures éminentes du parti rendent publique cette requête.

Une «panique» chez les démocrates qui n'hésitent plus à évoquer un remplacement de Joe Biden, confirmé par Politico, qui déclare avoir recueilli le témoignage d'une «douzaine» d'entre eux. Le média évoque notamment le témoignage d'un «important donateur» du parti «et partisan de Biden» qui «a décrit la soirée de Biden comme "la pire performance de l'histoire" et a déclaré que Biden était si "mauvais que personne ne prêtera attention aux mensonges de Trump"».

Politico souligne toutefois que cet appel est «peu susceptible d'aboutir». «Pas grand-chose n'est possible à moins que» Biden ne se retire, concède au média un conseiller. «Notre seul espoir est qu'il se retire, que nous ayons une convention négociée, ou qu'il meure», a déclaré un autre conseiller, en charge des principaux donateurs du parti. «Sinon, nous sommes morts», a-t-il ajouté.

Ces différents propos sont en accord avec le verdict, sans appel, d'un sondage de CNN auprès des téléspectateurs : 67% d'entre eux ont jugé que Donald Trump avait remporté le match. Un résultat loin d'être anodin dans une campagne où les deux candidats à l'investiture suprême étaient jusqu'à présent donnés au coude-à-coude dans les sondages.

Affirmant qu'il avait «fini en force», la vice-présidente de Joe Biden, Kamala Harris, a elle-même concédé que le président avait été «lent au démarrage». «Ça a été un début laborieux, c'est évident pour tout le monde, je ne le conteste pas», a également déclaré la démocrate.

«La prestation de Joe Biden pendant le débat était décevante, il n'y a pas d'autre façon de le dire», a reconnu sur CNN Kate Bedingfield, ancienne directrice de la communication de la Maison Blanche durant ses premières années de mandat.

«Ce fut sans conteste un désastre», a estimé auprès de l'AFP le politologue américain Larry Sabato.

«Les gars, les démocrates devraient nommer quelqu'un d'autre, avant qu'il ne soit trop tard», a déclaré Andrew Yang, candidat démocrate à la présidentielle de 2020, dans un message posté sur X (ex-Twitter) à mi-chemin du débat. Bien qu'offensif lors de ce débat, Joe Biden est surtout apparu confus, mâchant ses mots et s'emmêlant les pinceaux, face à un Donald Trump mesuré qui lui a imposé son style.

Durant leurs échanges, ponctués d'invectives, l'ancien locataire de la Maison Blanche a mis au défi l'actuel président de passer un test cognitif. «J'ai passé deux tests, des tests cognitifs. Je les ai passés haut la main [...] Il n'en a passé aucun. J'aimerais le voir en passer un, juste un, un très facile» a lancé l'ex-président républicain.

DES ÉPREUVES COGNITIVES DOIVENT ÊTRE FAITES

L'âge et la santé mentale de Joe Biden et de Donald Trump posent question. Il est temps d'imposer des restrictions sévères à la plus haute fonction du pays, estime le journaliste américain Robert Bridge.

Les électeurs américains sont de plus en plus nombreux à penser que ni le président Joe Biden, ni son rival potentiel aux élections générales Donald Trump, ne sont mentalement aptes à diriger la nation. Il est donc temps d'imposer des restrictions sévères à la plus haute fonction du pays.

À l'heure où le peuple américain a plus que jamais besoin d'un leadership fort et dynamique, il est contraint de choisir entre deux hommes politiques dont l'âge cumulé est de 158 ans. Biden, qui est déjà le président le plus âgé de l'histoire des États-Unis, a 81 ans et en aura 86 s'il effectue un second mandat. Trump, le probable candidat républicain à l'élection présidentielle de cette année, aura 78 ans en juin.

Selon un sondage de l'université Quinnipiac publié cette semaine, 64% des personnes interrogées ont indiqué que Joe Biden, l'homme qui gère la valise nucléaire, entre autres tâches redoutables/colossales, était mentalement inapte à un nouveau mandat, tandis que 51% des électeurs ont exprimé la même opinion au sujet de Donald Trump.

Les résultats choquants du sondage ont été publiés peu après que le conseiller spécial Robert Hur, qui préside une affaire visant à déterminer si le président américain a mal géré des documents classifiés, a décrit Biden comme «un homme compatissant, bien intentionné, âgé et doté d'une mauvaise mémoire».

R. I.

LÉGISLATIVES EN FRANCE

Le RN conforte son avance, la majorité recule

À L'APPROCHE des élections législatives en France, un récent sondage OpinionWay publié hier révèle que le Rassemblement national (RN) voit son soutien augmenter de deux points, le plaçant nettement en tête devant le Nouveau Front populaire ainsi que la majorité présidentielle qui, elle, perd deux points dans les intentions de vote.

À deux jours du premier tour des législatives anticipées, le Rassemblement national aborde le scrutin avec une position renforcée.

Selon le dernier baromètre LegiTrack d'OpinionWay-Vae Solis pour Les Échos et Radio Classique, publié notamment hier, le RN est en tête des intentions de vote avec 38 % des voix.

Le parti mené par Jordan Bardella enregistre même une progression de deux points par rapport aux chiffres du 21 juin dernier.

En marge d'un RN très largement dominant, les intentions de vote pour un candidat «divers droite» ou Reconquête s'effondrent, à respectivement 2 et 1%.

Même phénomène à gauche, où le Nouveau Front populaire domine avec 28% des intentions de vote, en stagnation depuis la dernière enquête.

Autour de l'alliance de gauche, les sondés ne sont que 1% à déclarer vouloir accorder leur vote à un candidat de «l'extrême gauche», «écologiste» ou «divers gauche». Au milieu, Ensemble pour la République et ses alliés sont donnés à 20%, en recul de deux points sur une semaine. Les Républicains sont, quant à eux, donnés à 6% des intentions de vote.

Une tendance générale qui ressort également d'un sondage Elabe pour BFMTV et La Tribune Dimanche, également publié hier. Dans celui-ci, le RN est donné à 36%, devant le Nouveau Front populaire à 27,5%, à la différence prêt que ce dernier y progresse de 0,5 point sur une semaine et que les LR sont donnés à 9%. Du côté du camp présidentiel, le score de ce sondage est le même avec 20% d'intentions de vote.

Toujours selon cette enquête d'Elabe, le Rassemblement national obtiendrait une majorité relative voire absolue à la chambre basse du Parlement français, avec un nombre de sièges compris entre 260 et 295.

Le Nouveau Front populaire en obtiendrait entre 155 à 175. Le camp présidentiel obtiendrait, quant à lui, entre 85 et 105 sièges, soit un très net recul par rapport aux 245 sièges qu'il comptait dans l'hémicycle du Palais Bourbon avant la dissolution annoncé le 9 juin par Emmanuel Macron.

Enfin, toujours selon OpinionWay, la participation le 30 juin pourrait atteindre 65%, soit nettement plus que les 47,5% observés lors du premier tour des législatives en 2022.

Il convient de rappeler que le Rassemblement national a obtenu, le 9 juin dernier, un score au-delà de ses espérances lors des élections européennes, en ralliant 31,5 % des suffrages exprimés.

Un score inédit, toutes formations politiques confondues, depuis quarante ans et les 43 % de l'union de la droite menée par Simone Veil en 1984. Aucun parti n'avait plus dépassé 30 % des voix lors du scrutin européen.

R. I.

VOLLEY-BALL - NATIONALE 1 :
les finales relocalisées à Sétif

LES FINALES du Championnat national de volleyball, Nationale Une, messieurs et dames, prévues initialement le samedi 6 juillet prochain dans la nouvelle salle omnisports de Jijel, ont été relocalisées à la salle du 8 Mai 1945 de Sétif, a indiqué la Fédération algérienne de la discipline (FAVB). « La finale féminine opposant l'ASW Béjaïa au MC Alger se disputera à partir de 15h00 et sera suivie de celle des messieurs mettant aux prises la WA Tlemcen à l'ASV Blida (17h00) », précise la FAVB. Concernant les finales de la Coupe d'Algérie, la finale féminine RC Béjaïa - MB Béjaïa se jouera le samedi 6 juillet également et aura lieu à Tichy (Béjaïa). Pour sa part, la finale des messieurs qui sera animée par la JSC Ouled Adouane et CAS Theniet El Abed, aura lieu le samedi 13 juillet à Constantine.

VOLLEY-BALL, FINALE DE LA COUPE D'ALGÉRIE DAMES :
RC Bejaia - MB Bejaia, un derby indécis

LES ÉQUIPES féminines de volley-ball du RC Bejaia et du MB Bejaia animeront samedi (16h00) à la salle Bakarou de Tichy, la finale de la Coupe d'Algérie (seniors dames) de la saison 2023-2024, dans un derby bougiote indécis. Le MB Bejaia, vainqueur du trophée en 2022, tentera de décrocher le deuxième trophée de son histoire après avoir éliminé en demi-finale un ténor de la discipline, l'ASW Bejaia 3 set à 1 (23-25, 25-17,25-23 et 26-24). De son côté, le RC Bejaia est en quête du premier sacre de son histoire après avoir battu dans le dernier carré une autre équipe de Bejaia, à savoir, le WAB par 3 sets à 0 (25-18, 25-22 et 25-23). Le vainqueur de cette édition succédera au palmarès de l'épreuve à l'OS Tichy sacré en 2023 aux dépens de l'ASW Bejaia (3-0 : 25-23, 25-23,25-22)

APRÈS LES NOUVELLES RASSURANTES PUBLIÉES DERNIÈREMENT PAR LE CLUB

La mise au point cinglante du LOSC sur l'état de santé de Nabil Bentaleb

La nouvelle a fait froid dans le dos. À seulement 29 ans, Nabil Bentaleb a suscité beaucoup d'inquiétude après l'annonce d'un grave malaise survenu durant la soirée du mardi 18 juin.

Hospitalisé, le milieu de terrain du LOSC devait regagner son domicile après les nouvelles rassurantes publiées il y a trois jours par son club. Cependant, ce malaise n'avait pas surpris tout le monde puisque certains médias ont rappelé qu'une myocardite (inflammation du muscle cardiaque) avait été diagnostiquée au joueur au moment de sa signature au LOSC durant l'été 2023.
Aujourd'hui, RMC Sport a apporté de nouvelles précisions sur cette affaire. Le malaise de Bentaleb serait en réalité un arrêt cardiaque survenu lors d'un five auquel le joueur aurait participé mardi 18 juin. Pour sauver Bentaleb, un défibrillateur aurait été utilisé et des massages cardiaques auraient également été nécessaires. Plongé ensuite dans un coma artificiel, le Lillois a été pris en charge par le CHU de Lille. Opéré le 27 juin, Bentaleb s'est vu installer un pacemaker-défibrillateur, mais RMC Sport indique que les récents événements pourraient provoquer la fin de la carrière de Nabil Bentaleb. Une information qui a fait bondir le LOSC.

EN ATTENTE DE RÉPONSES . . .
« Notre joueur Nabil Bentaleb, victime d'un malaise la semaine dernière et dont nous avons communiqué des nouvelles rassurantes ce lundi, fait depuis quelques heures l'objet d'articles de presse dans lesquels sont évoqués sa santé et son avenir sportif. Le LOSC est choqué et surpris que ces sujets soient mis sur la place publique. Comme il l'avait déjà fait, le LOSC appelle d'abord au respect le plus absolu de la vie privée et de la confidentialité des informations médicales personnelles.
Il invite ensuite chacun à faire preuve de patience, de prudence et de mesure sur des sujets sensibles, confidentiels, pour lesquels il n'y a à ce jour aucune réponse à apporter. De nouveau, le LOSC et Nabil Bentaleb remercient sincèrement toutes celles et ceux



qui ont apporté les très nombreux témoignages de soutien », peut-on lire sur le communiqué publié sur le site du club nordiste.

A LA FAVEUR DES PRÉCIEUX POINTS RÉCOLTÉS RÉCEMMENT AU CAMEROUN

Khennoussi et Tatar proches d'une qualification aux JO

LES LANCEURS algériens Oussama Khennoussi (disque/messieurs) et Zahra Tatar (marteau/dames) pourraient se qualifier aux Jeux olympique de Paris-2024, à la faveur des précieux points récoltés dernièrement au Cameroun, lors des championnats d'Afrique (seniors) abrités par la ville de Douala, où ils ont remporté leurs épreuves. Avant cette compétition continentale, Khennoussi occupait le 49e rang dans le ranking olympique, avec un total de 1141 points, et il n'était pas qualifié aux Olympiades parisiennes, tout comme sa compatriote Zahra Tatar, qui occupait le 33e rang, avec 1135 points, car seuls les 32 premiers allaient être admis. Mais grâce aux points récoltés dernièrement à Douala, la donne a complètement changé, puisque les deux athlètes sont considérés comme "provisoirement qualifiés", et il leur suffit de conserver leur classement actuel pour faire officiellement partie du voyage à Paris.
En effet, grâce à leur médailles d'or au Cameroun, les deux lanceurs du CR Belouizdad sont passés aux 29e et 21e places, avec respectivement 1192 et 1168 points, et s'ils conservent cette position d'ici la clôture des listes de qualification pour les JO, prévue le 30 juin courant, ils auront atteint leur objectif. Le seul problème qui pourrait remettre en cause cette qualification, c'est que leurs concurrents directs réalisent suffisamment de bonnes performances dans cette dernière ligne droite et repassent devant. Khennoussi et Tatar pourraient même bonifier leur moisson dans la perspective de défendre leur ranking olympique, à travers la réussite d'un bon parcours lors du championnat national, qu'ils disputeront à leur retour en Algérie, et qui offrira 100 points aux vainqueurs dans les différentes spécialités.

TENNIS / TOURNOI INTERNATIONAL DE PÉRIGUEUX :

Ibbou débutera contre la Française Alice Rame

LA TENNISWOMAN algérienne Inès Ibbou sera opposée à la Française Alice Rame au premier tour du Tableau final du tournoi international de Périgueux, actuellement en cours en France, suivant le programme de compétition dévoilé mardi par les organisateurs.
Un match qui s'annonce relativement difficile pour l'Algérienne de 25 ans, classée 811e mondiale chez la WTA, car appelée à défier une adversaire plus expérimentée et nettement mieux classée qu'elle (ndlr : 26 ans / 408e mondiale). D'ailleurs, contrairement à Ibbou, qui est passée par le Tableau des qualifications, Rame a directement intégré le Tableau final de cette compétition, dotée d'un prize-money de 25.000 USD.
Exemptée du premier tour dans le Tableau des qualifications, Ibbou a dû se défaire de deux jeunes françaises aux deuxième et troisième tours pour atteindre le Tableau final. Elle a battu respectivement Nina Skoric (6-2, 6-0), et Maya Bordereau (6-0, 6-1).
Le tournoi de Périgueux se déroule en extérieur, sur des courts en terre battue, et il a drainé la participation de certaines joueuses relativement bien classées chez la WTA, notamment, la Russe Sofya Lansere (251e mondiale) et l'Espagnole Carlota Martinez Cirez (257e).

DÉPART AUJOURD'HUI DU TOUR DE FRANCE QUI S'ÉLANCE DE FLORENCE

Tadej Pogacar, alerte rouge !

ALORS que la plupart des observateurs considèrent que Tadej Pogacar n'aura pas d'adversaire à sa mesure sur le Tour de France, le Slovène fait craindre le pire à ses rivaux.
A l'heure de désigner le vainqueur du Tour de France qui s'élancera ce samedi de Florence, avec au programme un premier week-end musclé sur les routes d'Italie, la plupart des observateurs n'ont qu'un nom en bouche, celui de Tadej Pogacar. Conséquence de son incroyable démonstration sur le Tour d'Italie. Non content de remporter le Giro pour sa première participation, le Slovène a écrasé la course comme rarement avec six victoires d'étape et près de dix minutes d'avance sur son plus proche poursuivant. Pourtant, à l'en croire, le leader de l'UAE Team Emirates se trouve plus fort qu'au mois de mai, sur les routes du Tour d'Italie.

« JE NE ME SUIS JAMAIS SENTI AUSSI BIEN SUR UN VÉLO »
« J'ai l'impression d'avoir encore progressé depuis le Giro. Ma forme est même meilleure qu'attendue. Je me suis bien entraîné et j'ai pu tester mes jambes. Pour être honnête, je ne me suis jamais senti aussi bien sur un vélo », a-t-il ainsi confié sur le site de son équipe. De quoi forcément effrayer ses adversaires, au premier rang desquels un Jonas Vingegaard dans le flou. Et Tadej Pogacar, qui a envoyé un message d'encouragement à la sélection slovène avant son match face à l'Angleterre, de détailler sa préparation entre le Giro et le Tour. « J'ai été me détendre un peu après le Tour d'Italie. Je me suis reposé mentalement, ce qui est aussi important que la récupération physique, a-t-il expliqué. Ensuite, je me suis concentré petit à petit sur la préparation pour le Tour. Avec le Giro dans les jambes, la préparation a été différente. Il a fallu savoir jongler entre l'entraînement et la récupération. » S'il se considère dans la forme de sa vie, il n'estime pas pour autant avoir course gagnée. « Tout le monde pense que je vais gagner le Tour de France chaque année pourtant je n'ai pas remporté les deux derniers. Il y a toujours davantage de pression sur le Tour, c'est la plus grande course au monde », a-t-il rappelé à cet effet, bien décidé néanmoins à frapper fort dès les premiers jours.

COUPE D'ALGÉRIE- FINALE LE VENDREDI 05 JUILLET :

MC Alger- CR Belouizdad : Le compte à rebours a commencé

En tranchant, après une longue attente, sur la date du super évènement de l'année footballistique, devant opposer dans une finale inédite, les deux formations algéroises ne s'étant jamais rencontrées à ce stade de l'épreuve-reine, la Faf a lancé d'une certaine manière les hostilités, les fiefs mouloudéens et chababistes, un temps refroidis, ont ressorti à nouveau leurs attirails du parfait supporter.

Le silence précaire à nouveau rompu, on assiste, depuis, à des défilés ininterrompus de cortèges parcourant les quartiers de la capitale en arborant les couleurs fétiches du nouveau champion qui succède à son futur adversaire. Un choc qui promet des sensations fortes et un spectacle grandiose dans les tribunes du temple du football algérien, l'éternel stade du 5 juillet. Qui plus est un. . . 5 juillet, fête de l'Indépendance et en présence des hautes autorités du pays. Dont le Président Tebboune. Vernis ceux qui y assisteront



LE TROPHÉE EXPOSÉ LE LUNDI 1ER JUILLET À BELOUIZDAD, À LA PLACE DES MARTYRS MARDI 02 . . .

Le trophée de la Coupe d'Algérie de football 2024, sera exposé le lundi 1e juillet au centre culturel Lakhdar Rebbah, à la Place du "11 décembre 1960 », dans la commune de Mohamed Belouizdad, en vue de la finale de la 57e édition : MC Alger-CR Belouizdad, prévue le vendredi 5 juillet au stade olympique du 5-juillet 1962 (16h00), a indiqué le CRB dans un communiqué publié mercredi. "Le trophée sera exposé au public belouizdadi le lundi 1e juillet de 10h00 jusqu'à 16h00, au centre culturel Lakhdar Rebbah, à la place du "11 décembre 1960" dans la commune de Mohamed Belouizdad. Soyez au rendez-vous", a précisé le communiqué. Le trophée de "Dame Coupe" sera également exposé aux supporters du MC Alger, le lieu et la date n'ont pas encore été dévoilés.

D'autre part, et en prévision de cette finale inédite entre les deux clubs algérois, le secrétaire général de la Fédération algérienne de football FAF, Nadir Bouzenad, a dirigé ce mercredi la réunion technique de cette rencontre, au siège de l'instance fédérale à Dely Brahim (Alger), au cours de laquelle il a été question d'aborder les différents points liés à l'aspect organisationnel pour garantir le bon déroulement du match.

Le MCA s'est qualifié pour la dixième finale de son histoire, en éliminant en demi-finale le CS Constantine (2-1, a.p), alors que le Chabab, finaliste malheureux de la dernière édition, remportée par l'ASO Chlef (1-2, a.p), a passé l'écueil de l'USM Alger (0-0, aux t.a.b : 3-1).

Le "Doyen", sacré champion d'Algérie pour la 8e fois de son histoire vise désormais le doublé, alors que le Chabab, vice-champion, espère sauver sa saison en remportant la Coupe d'Algérie.

Pour rappel, les deux clubs comptent 8 Coupes chacun, en compagnie de l'USM Alger et de l'ES Sétif.

. . . LE COUP D'ENVOI DE LA RENCONTRE DÉCALÉ À 17H00 . . .

Le coup d'envoi de finale de la Coupe d'Algérie de football 2024, opposant le MC Alger au le CR Belouizdad, a été décalé d'une heure, soit à 17h00, le vendredi 5 juillet au stade olympique du 5-juillet 1962. L'ouverture des portes du stade 5-juillet 1962, pour le grand public, fixée initialement à 10h00, a été également décalée à 11h00, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF), jeudi dans un communiqué publié sur son site officiel. » Par ailleurs, la vente des billets pour cette finale se fera le 02 juillet 2024 au niveau des guichets du stade 5-Juillet 1962 pour les supporters du MCA, et au niveau des guichets du stade 20-août 1955 de Belouizdad pour les supporters du CRB », ajoute le communiqué. Pour rappel, 40.000 billets ont été réservés pour la finale de la Coupe d'Algérie. « 20.000 tickets seront réservés pour chaque finaliste. Le prix du ticket est fixé à 500 dinars », avait annoncé mercredi la FAF.

. . . 40.000 BILLETS MIS EN VENTE LES 2 ET 3 JUILLET

40.000 billets ont été réservés pour la finale de la Coupe d'Algérie de football 2024, prévue le vendredi 5 juillet au stade olympique du 5-juillet 1962 (16h00) entre le MC Alger et le CR Belouizdad, et seront mis en vente les 2 et 3 juillet, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF) mercredi dans un communiqué publié sur son site officiel " 20.000 tickets seront réservés pour chaque finaliste. Le prix du ticket est fixé à 500 dinars", précise la même source, soulignant que "la procédure de la vente sera communiquée prochainement." Cette décision a été prise ce mercredi, au cours d'"une réunion technique et de coordination tenue au siège de la FAF (Dely Brahim, NDLR), en présence de tous les intervenants dans l'organisation de cet important évènement sportif. Durant cette réunion, les organisateurs de la finale ainsi que les délégations des deux clubs ont passé en revue tous les aspects règlementaires et organisationnels de la rencontre." Concernant l'emplacement des supporters, "après tirage au sort effectué le mardi 25 juin, en présence des présidents des deux clubs, les tribunes du virage Nord seront réservées aux supporters du CRB, tandis que ceux de virage Sud seront réservées aux supporters du MCA. L'heure d'ouverture des portes du stade du 5-juillet 1962 pour le grand public a été fixée à 10h00", ajoute le communiqué. "La délégation officielle de chaque finaliste est composée de 35 membres (joueurs, staffs et dirigeants), conformément au règlement de la compétition", enchaîne la FAF. Au cours de cette réunion, il a été question également de fixer les couleurs des tenues des deux équipes finalistes : "MC Alger : maillot (vert et bleu), short (bleu), bas (noir), CR Belouizdad : maillot (rouge), short (rouge), bas (blanc)."

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE DU TROPHÉE SERA ORGANISÉE.

Le trophée sera exposé le dimanche 30 juin au siège de l'entreprise Mobilis, partenaire officiel de la compétition, avant d'être présenté le lendemain (le lundi 1e juillet) au centre culturel Lakhdar Rebbah à la Place du "11 décembre 1960" dans la commune Mohamed Belouizdad pour les supporters du CRB. Pour les supporters du "Doyen", le trophée sera présenté à la Place des Martyrs le mardi 2 juillet (sous réserve de confirmation). Enfin sur le plan médiatique, l'entraîneur en chef de chaque club finaliste animera une conférence de presse le mercredi 3 juillet. Le même jour, une zone mixte sera organisée avec la presse par chaque club finaliste.

EURO 2024 :

Le programme et les horaires des huitièmes de finale

L'ESPAGNE, triple championne d'Europe (1964, 2008, 2012) affrontera la Géorgie, qui dispute le premier Euro de son histoire, en huitièmes de finale de l'Euro 2024 dimanche (19h00 TU) à Cologne, pour un choc entre l'un des favoris du tournoi et le petit Poucet. Reversée dans la même partie de tableau, la France jouera son avenir européen face à la Belgique lundi (16h00) à Düsseldorf. Les autres affiches dans le haut du tableau opposeront l'Allemagne et le Danemark et le Portugal et la Slovénie. Dans le bas du tableau, a priori moins relevé, l'Italie, tenante du titre, jouera contre la Suisse, l'Angleterre, finaliste il y a trois ans, affrontera la Slovaquie (dimanche 18h00 à Gelsenkirchen), la Roumanie défiera les Pays-Bas et l'Autriche sera opposée à la Turquie.

Programme des huitièmes de finale (heure en temps universel)

SAMEDI 29 JUIN :
(17h00) Suisse - Italie, à Berlin
(20h00) Allemagne - Danemark,
à Dortmund
DIMANCHE 30 JUIN :
(17h00) Angleterre - Slovaquie,
à Gelsenkirchen
(20h00) Espagne - Géorgie,
à Cologne
LUNDI 1ER JUILLET :
(17h00) France - Belgique,
à Düsseldorf
(20h00) Portugal - Slovénie,
à Francfort
MARDI 2 JUILLET :
(17h00) Roumanie - Pays-Bas,
à Munich
(20h00) Autriche - Turquie, à Leipzig

LE PROGRAMME DES QUARTS DE FINALE

(5 juillet, 17h00) Espagne ou Géorgie - Allemagne ou Danemark, à Stuttgart
(5 juillet, 20h00) Portugal ou Slovénie - France ou Belgique, à Hambourg
(6 juillet, 17h00) Angleterre ou Slovaquie - Suisse ou Italie, à Düsseldorf
(6 juillet, 20h00) Roumanie ou Pays-Bas - Autriche ou Turquie, à Berlin

Les demi-finales sont programmées les 9 et 10 juillet (la première à Munich, la seconde à Dortmund). La finale aura lieu le 14 juillet à 19h00 au Stade olympique de Berlin.

LIGUE 1 MOBILIS :

Le coup d'envoi de la saison 2024-2025 fixé au 14 septembre

LE COUP D'ENVOI
de la saison 2024-2025 du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, sera donné le samedi 14 septembre prochain, avec le déroulement de la 1re journée, selon le calendrier de la saison prochaine, dévoilé jeudi par la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel. La 2e journée de la compétition se jouera une semaine plus tard, soit le samedi 21 septembre, selon la même source.

La 15e et dernière journée de la phase aller est fixée, quant à elle, aux vendredi 27 et samedi 28 décembre.

Le championnat observera une trêve hivernale du 19 janvier au 1er février.

La 30e et dernière journée est programmée le samedi 31 mai 2025. Concernant la Coupe d'Algérie, les 1/32es de finale de l'épreuve populaire, qui verront l'entrée en lice des clubs de l'élite, sont programmés les vendredi 20 et samedi 21 décembre. Enfin, la Supercoupe d'Algérie 2023-2024 se jouera le vendredi 17 janvier ou le samedi 18 janvier 2025. Pour rappel, le titre de champion de la saison 2023-2024 est revenu au MC Alger, sacré pour la 8e fois de son histoire. Le "Doyen" vise désormais le doublé, puisqu'il animera la finale de la 57e édition face au CR Belouizdad, le vendredi 5 juillet au stade olympique du 5-juillet 1962 (17h00).

TIARET

Inhumation du moudjahid Sahraoui Hamdi

LE MOUDJAHID Sahraoui Hamdi dit Abdelkader, a été inhumé jeudi au cimetière de Zaouia dans la localité de Tagdemt (Tiaret), a-t-on appris du directeur local des moudjahidine et des ayants droits, Bouasria Bagoumidi.

L'enterrement du moudjahid, décédé dans la soirée de mercredi à jeudi à l'âge de 84 ans, a été marqué par la présence des autorités locales, de membres de la famille révolutionnaire et une foule nombreuse de citoyens, signale-t-on.

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droits, Laïd Rebiga a adressé un message de condoléance à la famille du défunt et à la famille révolutionnaire de la wilaya de Tiaret.

Le directeur des Moudjahidine de la wilaya de Tiaret a, de son côté, mis en exergue les qualités et les valeurs humaines du défunt, né à Tagdemt en 1940, et a rejoint les rangs de la Révolution en 1956.

Il a rappelé que le moudjahid a été arrêté et fait prisonnier par le colonialisme français durant près d'une année à la prison de Ain Oussara (Djelfa).

A sa libération, il a rejoint de nouveau les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN), plus précisément la katiba 7 de la wilaya 4 historique, au sein de laquelle il a mené plusieurs batailles contre la soldatesque coloniale dont celles de "Djebel Chahba" le 15 février 1959 et Djebel Sidi Rabah (Tissemsilt), le 20 du même mois et de la même année sous le commandement du défunt moudjahid Bekali Mâamar, lors de laquelle il fut blessé et arrêté par le colonialisme français.

Une fois rétabli et guéri de ses blessures, il fut soumis à l'interrogatoire et à la torture au centre de détention d'Ain Bouchekif (Tiaret), avant d'être transféré au Centre de Burdeau (Mahdia). Il a été libéré quelques jours seulement avant le recouvrement de l'indépendance nationale.

Le défunt moudjahid a grandement contribué au processus de développement de sa région où il a eu à occuper plusieurs postes de responsabilité au sein de l'administration locale.

Il a été par ailleurs membre actif de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM) et l'un des contributeurs à l'écriture de l'histoire de la révolution dans la région de Tiaret.

R. R.

MODERNISATION DE LA VOIE FERRÉE MINIÈRE À TÉBESSA

Rekhroukh inspection des travaux

Le ministre des Travaux publics et des infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, a inspecté, jeudi dans la wilaya de Tébessa, les travaux de renouvellement, de modernisation et de doublement de la ligne ferroviaire minière reliant les régions de Djebel Onk (sud de Tébessa) et Oued Kebrit (limites administratives de la wilaya de Souk Ahras).

Après avoir écouté, dans la commune de Bir El Ater, un exposé détaillé sur l'avancement de ce projet, le ministre, qui effectuait une visite de travail dans la wilaya de Tébessa en compagnie du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Kamel Baddari, a fait part de sa "satisfaction" quant au rythme imprimé aux travaux qui progressent, a-t-il souligné, "selon le programme établi ".

M. Rekhroukh a indiqué, dans une déclaration à la presse, que les lignes ferroviaires minières font l'objet d'une "grande attention de la part des hautes autorités du pays" et d'un "suivi périodique et personnel" par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Il a souligné que ces projets s'inscrivent "dans le cadre du développement de tous les réseaux ferroviaires et des lignes minières, tant à l'est du pays +mine de phosphate+ qu'à l'ouest mine de fer".

Dans l'est du pays, la ligne minière qui s'étend sur un linéaire de 422 km, depuis la wilaya d'Annaba jusqu'au site minier de Bled El Hadba (wilaya de Tébessa), a été subdivisée en 5 tronçons, dont deux dans la wilaya de Tébessa où le premier segment de 152 km, comprenant des travaux de rénovation et de doublement de la voie entre Oued Kebrit et Djebel Onk, est achevé. S'agissant du second tronçon qui consiste à réaliser une voie ferrée contournant le chef-lieu de wilaya, à travers la zone de Tanoukla (commune de d'El Ma Labiod), sur 43 km, les travaux ont débuté et devraient être réceptionnés d'ici à la fin de 2025, tandis que la ligne reliant les mines de Djebel Onk et Bled El Hadba devrait être livrée en septembre prochain, selon le ministre.

M. Rekhroukh a rappelé l'importance du projet de phosphates intégré, dans la zone de Bled El Hadba, qui verra le minerai produit exporté vers les marchés internationaux, et qui créera des emplois directs et indirects, tout en générant de nouvelles sources de revenus pour le pays en dehors des hydrocarbures.



Le ministre a également souligné que son secteur s'engage à faire respecter les délais impartis pour la livraison du projet afin qu'il coïncide avec le démarrage de l'exploitation des usines de phosphate et l'exportation vers les marchés mondiaux au cours de l'année 2027.

Le ministre des Travaux publics et des infrastructures de base avait entamé sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tébessa, aux côtés du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en présidant une séance de travail, au siège de la wilaya, au cours de laquelle le directeur de wilaya du secteur, Lakhdar Sid, a présenté un exposé sur l'état des réseaux routier et ferroviaire, ainsi que sur la situation de l'aéroport Larbi-Tébessi, faisant part, à l'occasion, des besoins de la wilaya de Tébessa en matière, notamment, de doublement des routes principales.

Des besoins que M. Rekhroukh a promis de "prendre en charge dans les limites des moyens financiers disponibles" et "en fonction des priorités" afin, a-t-il dit, d'améliorer la fluidité du trafic dans cette wilaya frontalière et d'assurer la sécurité des usagers de la route.

R. R.

ANNABA

Les professionnels de la pêche expriment leurs préoccupations

LE MINISTRE de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani, a reçu, jeudi, des membres du Bureau de l'Association des armateurs et des professionnels de la pêche de la wilaya de Annaba, qui lui ont exprimé leurs préoccupations et suggestions relatives aux questions socio-professionnelles en relation avec l'activité de la pêche, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de la rencontre, M. Badani a salué les différentes initiatives prises par l'association au niveau local, appelant à "œuvrer à les généraliser au niveau national, notamment ce qui concerne "la conclusion d'une convention de partenariat avec la Société nationale d'Assurance (SAA), permettant aux armateurs des bateaux de pêche de la wilaya d'Annaba d'assurer leurs bateaux à des tarifs préférentiels", ajoute la même source. En outre, le ministre s'est félicité de "la convention signée avec la start-up Allô Tabibi qui assure la prise en charge médicale au profit des marins et de leurs familles au niveau du port, en plus de fournir des services de prise en charge à distance dans des cas exceptionnels".

Enfin, les représentants de l'association ont exprimé "leur volonté de contribuer et d'aider avec tous les moyens possibles dans la recherche des marins disparus suite au naufrage du bateau de pêche au niveau des côtes de la ville de Ghazaouet (Tlemcen)", conclut le communiqué.

R. R.

MASCARA

Le moudjahid Kessaïssia Mohamed dans sa dernière demeure

L'ENTERREMENT du défunt moudjahid, qui fut l'un des chefs de la zone 4 de la wilaya 5 historique, décédé mercredi à l'âge de 94 ans à son domicile, sis à Mohamadia suite à un malaise, a été marqué par la présence des autorités locales de la wilaya, de moudjahidine et de citoyens.

Né en 1930 à Tenes dans la wilaya de Chlef, le défunt a rejoint les rangs de la glorieuse Armée de libération nationale (ALN) en 1956, a indiqué la direction locale des moudjahidine et des ayants-droit. Il a dirigé plusieurs batailles et embuscades contre l'armée coloniale dans la région à l'instar de celle qu'il avait menée contre un train transportant des troupes de l'armée coloniale et des équipements militaires, entre la localité de Sehaouria (Mohamadia) Yellel (wilaya de Relizane).

R. R.

COUP D'ENVOI DU 24e FESTIVAL EUROPÉEN DE MUSIQUE

Quand le blues du désert rencontre la kora

Le coup d'envoi de la 24e édition du Festival européen de musique a été donné jeudi soir au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA) dans une ambiance des plus chaleureuses. Pour cette soirée d'ouverture, le public a eu droit à un voyage musical riche et varié, entre les mélodies envoûtantes du blues du désert algérien et les sonorités acoustiques traditionnelles belges.

Thomas Eckert, ambassadeur de l'Union européenne en Algérie, a souligné dans son allocution d'ouverture, la dimension bien plus profonde des relations entre l'Europe et l'Afrique que ce que laissent entrevoir les sujets médiatiques dominants. « Notre programme de ce soir illustre la richesse des liens entre nos continents voisins, bien au-delà des questions migratoires ou des échanges économiques. Ce festival démontre que les Africains et les Européens sont avant tout des créateurs artistiques formidables », a-t-il déclaré.

M. Eckert a également mis en lumière le pouvoir fédérateur de la musique. Selon lui « cette créativité commune se manifeste particulièrement dans le domaine de la musique, avec son langage universel. Les musiciens européens et africains que nous vous présentons à partir de ce soir s'influencent et s'enrichissent mutuellement dans des compositions et arrangements passionnants. Cette année, le Théâtre national algérien accueille des artistes issus de 13 pays européens et d'Algérie ».

« Les musiciens venant d'Europe ont pour la plupart des origines africaines, et d'autres viennent du Japon ou de l'Australie. Le groupe incontournable algérien Tikoubaouine, avec leur musique de blues touareg, attire depuis quelques années un public enthousiaste non seulement en Algérie mais également en France, au Canada et dans le monde arabe. Ils représentent pour moi tout ce que j'aime du sud du pays.





Leurs chansons sur l'amour et la fraternité sont formidables », a-t-il précisé.

L'ambassadeur de Belgique, Alain Leroy, a abondé dans ce sens, soulignant le rôle de la culture dans le rapprochement des peuples. « La Belgique, en tant que présidente du Conseil de l'Union européenne pour quelques jours encore, a l'honneur de vous présenter le concert d'ouverture. Le thème inspirant de cette année, Europ'Africa, est l'occasion de rendre hommage aux liens forts qui unissent de nombreux pays d'Afrique et d'Europe », a-t-il fait savoir.

Le diplomate a affirmé que « la Belgique, terre de rencontre et de partage des cultures africaine et européenne, célèbre l'apport significatif des diasporas africaines en Europe. Les Belges et les Européens issus de la migration jouent un rôle moteur pour bâtir des ponts entre les cultures, faire voyager les instruments et métisser les



musiques ».

Le groupe Tikoubaouine, avec ses cinq talentueux musiciens, a transporté le nombreux public dans les vastes étendus du Sahara. Said Benkhira et Hocine Deggar, les deux guitaristes leaders du groupe, ont captivé l'audience avec leurs solos virtuoses, tandis que Hamza Hamdaoui à la batterie, Hichem Omary à la basse et Djaber Asserir aux percussions ont assuré un rythme soutenu et envoûtant.

Les mélodies mélancoliques et puissantes de Tikoubaouine, mêlant influences traditionnelles touareg et blues occidental, ont fait vibrer les cœurs des spectateurs.

Les titres interprétés, tels que « Ténéré », « Ana sahraoui », « Ligha Zaman », « Stop obligé », « Mazwan », « Mas tou chal », « Amezzagh », « Eddounya », « Amessakou » et « Aggadam », ont illustré la richesse et la diversité du patrimoine culturel algérien.

Après cette immersion dans le blues du désert, la chanteuse belgo-camerounaise Lubiana a pris le relais, transportant le public au cœur de ses origines africaines. Munie de sa kora, instrument traditionnellement réservé aux hommes, Lubiana a envoûté l'assistance avec sa voix cristalline et ses mélodies empreintes d'émotion.

Les titres interprétés par Lubiana, tels que « Djerby », « Terre rouge », « Rivière », « Grand père », « Self love » et « Mamy Nianga », ont célébré l'amour, la vie et les racines de l'humanité. Son talent et sa passion ont conquis le public, qui lui a réservé une ovation nourrie à la fin de sa prestation.

Meriem Djouder

VIEUX KSA D'EL MENIAÂ

Approbation de l'inscription du projet d'étude

LA MINISTRE de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a annoncé, avant-hier, l'approbation de l'inscription du projet d'étude et de sauvegarde du "Vieux Ksar" à El Meniaâ, avec une enveloppe financière estimée à 52 millions DA au titre de la loi de finances (LF) 2024.

Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), la ministre a indiqué que son département ministériel avait proposé plusieurs projets importants dans le cadre de la LF 2024 en vue de promouvoir les activités culturelles dans la wilaya d'El Meniaâ, annonçant l'approbation de l'inscription de 3 projets "relatifs à l'étude et à la sauvegarde du Vieux Ksar d'El Meniaâ avec une enveloppe financière de 52 millions DA, l'étude de réalisation d'une maison de culture avec un montant de 35 millions DA et la réalisation du siège de la direction de la culture avec un logement de fonction (150 millions DA)".

Elle a également fait savoir que des instructions ont été données à l'administration de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC), chargé de la sauvegarde et de la gestion du "Vieux Ksar" d'El Meniaâ, pour "coordonner avec nos services dans cette wilaya afin d'ouvrir une annexe de l'Office dans la wilaya d'El Meniaâ, pour la préservation et la sauvegarde du Vieux Ksar et des sites archéologiques et historiques classés de cette wilaya".

Concernant le classement des monuments historiques et des sites archéologiques, la ministre de la Culture a fait état de l'élaboration "de propositions de classement des biens culturels sur la liste du patrimoine national sauvegardé à El Meniaâ notamment la vieille mosquée, l'Eglise Saint-Joseph et l'Hôtel El Boustane qui seront soumis à la commission nationale de classement des biens culturels lors de la réunion du 8 juillet prochain conformément aux mesures en vigueur". Répondant à une autre question sur le secteur de la wilaya de Djanet, la ministre a souligné que cette wilaya avait bénéficié "récemment de plusieurs projets d'investissement à l'instar des dix autres nouvelles wilayas". Et d'ajouter: "compte tenu de l'importance du patrimoine culturel et naturel du Parc national du Tassili-N'Ajjer et en vue de sa préservation, de sa restauration et de sa valorisation, le secteur de la culture a bénéficié dernièrement d'un investissement pour l'acquisition d'équipements techniques en vue de répertorier le patrimoine des cinq parcs culturels avec une enveloppe de 137,5 millions DA".

Répondant à une troisième question concernant les efforts du secteur pour sauvegarder l'identité nationale et protéger le patrimoine culturel national, Mme Mouloudji a fait savoir que cela "intervient en application des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant sur la nécessité de renforcer la protection du patrimoine culturel, la préservation de la mémoire collective, et d'œuvrer à récupérer, sauvegarder et valoriser les biens culturels".

Pour ce faire, "notre secteur ministériel à œuvrer à renforcer et à actualiser l'arsenal juridique, commençant par le lancement de la révision de la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel", a-t-elle ajouté.

R. C.

ALLIANCE
ASSURANCES

COMPTE DE RESULTAT/ NATURE (2023 VS 2022)

	2023			2022
LIBELLE	**Opérations Brutes 2023**	**Cessions et Retrocessions 2023**	**Operations Nettes 2023**	**Operations Nettes 2022**
Primes émises sur opérations directes	5 851 317 284,17	-1 310 347 204,12	4 540 970 080,05	4 179 290 612,50
Primes Acceptées		17 287 780,20	17 287 780,20	-18 583 040,63
Primes émises reportées	-106 801 253,18	35 009 130,24	-71 792 122,94	-147 820 221,92
Primes acceptées reportées		-1 659 640,41	-1 659 640,41	-1 728 864,17
I-Primes acquises à l'exercice	**5 744 516 030,99**	**-1 259 709 934,09**	**4 484 806 096,90**	**4 011 158 485,78**
Prestations sur opérations directes	-2 599 330 191,15	245 251 796,15	-2 354 078 395,00	-1 649 188 091,36
Prestations sur acceptations		363 353,14	363 353,14	2 260 276,28
II-Prestations de l'exercice (Sinistres)	**-2 599 330 191,15**	**245 615 149,29**	**-2 353 715 041,86**	**-1 646 927 815,08**
Commissions reçues en réassurance	0,00	284 639 052,26	284 639 052,26	272 235 692,38
Commissions versées en réassurance		-5 026 252,25	-5 026 252,25	4 724 368,51
III-Commissions de réassurance	**0,00**	**279 612 800,01**	**279 612 800,01**	**276 960 060,89**
IV-Subventions d'exploitation d'assurance	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
V-MARGE D'ASSURANCE NETTE	**3 145 185 839,84**	**-734 481 984,79**	**2 410 703 855,05**	**2 641 190 731,59**
Services extérieurs et autres consommations	-943 399 078,52	0,00	-943 399 078,52	-892 786 622,73
Charges de personnel	-877 065 105,89	0,00	-877 065 105,89	-811 274 239,57
Impôts, taxes et versements assimilés	-97 922 573,24	0,00	-97 922 573,24	-90 297 014,50
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits opérationnels	35 601 797,86	0,00	35 601 797,86	37 357 179,08
Autres charges opérationnelles	-22 227 343,55	0,00	-22 227 343,55	-185 266 715,87
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-512 099 673,93	0,00	-512 099 673,93	-417 019 298,12
Prov d'assurance (Prov Réglementées) & CATNAT	-74 455 168,36	0,00	-74 455 168,36	-93 325 732,80
Reprise sur pertes de valeur et provisions	440 301 410,59	0,00	440 301 410,59	304 080 155,12
V- RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL	**1 093 920 104,80**	**-734 481 984,79**	**359 438 120,01**	**492 658 442,20**
Produits financiers	195 015 767,29	0,00	195 015 767,29	213 247 474,75
Charges financières	-37 037 191,55	0,00	-37 037 191,55	-33 652 220,06
VI-RESULTAT FINANCIER	**157 978 575,74**	**0,00**	**157 978 575,74**	**179 595 254,69**
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	**1 251 898 680,54**	**-734 481 984,79**	**517 416 695,75**	**672 253 696,89**
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-77 566 687,00	0,00	-77 566 687,00	-129 329 037,00
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	**6 415 435 006,73**	**-980 097 134,08**	**5 435 337 872,65**	**4 842 803 355,62**
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	**-5 241 103 013,19**	**245 615 149,29**	**-4 995 487 863,90**	**-4 299 878 695,73**
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	**1 174 331 993,54**	**-734 481 984,79**	**439 850 008,75**	**542 924 659,89**
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)	169 016,41		169 016,41	53 594,44
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)	-33 772,30		-33 772,30	-5 028,94
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	**135 244,11**	**0,00**	**135 244,11**	**48 565,50**
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE (comptable)	**1 174 467 237,65**	**-734 481 984,79**	**439 985 252,86**	**542 973 225,39**

BILAN 2023 VS 2022

ACTIF

	2023			2022
LIBELLE	**BRUT 2023**	**AMO/PROV 2023**	**NET 2023**	**NET 2022**
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	246 282 919,10	240 850 859,50	5 432 059,60	50 219 079,95
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 208 772 000,00	0,00	1 208 772 000,00	1 208 772 000,00
Bâtiments	1 815 123 901,84	287 787 560,26	1 527 336 341,58	1 563 638 819,62
Immeubles de Placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	1 219 646 297,63	946 362 709,86	273 283 587,77	739 835 022,29
Immobilisations en concession	153 993 600,00	0,00	153 993 600,00	153 993 600,00
Immobilisations en cours	831 104 117,07	0,00	831 104 117,07	216 990 998,47
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres participations et créances rattachées	838 726 993,00	180 548 125,00	658 178 868,00	795 283 955,00
Autres titres immobilisés	2 490 000 000,00	0,00	2 490 000 000,00	2 400 000 000,00
Prêts et autres actifs financiers non courants	10 477 584,82	0,00	10 477 584,82	15 478 995,91
Impôts différés actif	0,00		0,00	0,00
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants	16 486 928,16		16 486 928,16	13 654 277,08
TOTAL ACTIF NON COURANT	**8 830 614 341,62**	**1 655 549 254,62**	**7 175 065 087,00**	**7 157 866 748,32**
ACTIF COURANT				
Provisions techniques d'assurance:				
Part de la coassurance cédée	0,00		0,00	0,00
Part de réassurance cédée	637 938 863,09		637 938 863,09	852 694 488,87
Créances et emplois assimilés:				
Cessionnaires et cédants débiteurs	301 670 574,32	0,00	301 670 574,32	355 715 087,55
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs	3 469 912 762,24	204 286 006,05	3 265 626 756,19	3 096 634 782,63
Autres débiteurs	377 612 131,34	0,00	377 612 131,34	414 309 783,70
Impôts et assimilés	82 900 048,07		82 900 048,07	35 665 330,05
Autres créances et emplois assimilés	20 427 347,25		20 427 347,25	3 082 347,25
Disponibilités et assimilés:				
Placements et autres actifs financiers courants	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie	960 267 955,12	0,00	960 267 955,12	1 464 080 632,56
TOTAL ACTIF COURANT	**5 850 729 681,43**	**204 286 006,05**	**5 646 443 675,38**	**6 222 182 452,61**
TOTAL GENERAL ACTIF	**14 681 344 023,05**	**1 859 835 260,67**	**12 821 508 762,38**	**13 380 049 200,93**

PASSIF

LIBELLE	**2023**	**2022**
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	3 529 142 460,00	3 529 142 460,00
Capital non appelé	0,00	0,00
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	1 097 239 377,06	408 067 964,32
Ecart de réévaluation	543 367 550,00	543 367 550,00
Ecart d'équivalence (1)	0,00	0,00
Résultat net	**439 985 252,86**	**542 973 225,39**
Report à nouveau (résultat des exercices antérieurs)	0,00	486 250 782,35
TOTAL I	**5 609 734 639,92**	**5 509 801 982,06**
PASSIFS NON-COURANTS		
Emprunts et dettes financières	6 129 370,82	19 267 129,52
Impôts (différés et provisionnés)	0,00	0,00
Autres dettes non courantes	0,00	0,00
Provisions réglementées	780 767 702,27	706 312 533,91
Provisions et produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL II	**786 897 073,09**	**725 579 663,43**
PASSIFS COURANTS:		
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs	603 575 080,97	823 160 151,23
Provisions techniques d'assurance		
- Opérations directes	2 606 321 390,94	3 452 326 672,76
- Acceptations	-1 571 439,61	-917 088,55
Dettes et comptes rattachés		
- Cessionnaires et Cédants créditeurs	1 053 277 253,39	558 791 329,12
- Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	542 791 089,67	682 915 665,83
Impôts Crédit	813 873 195,91	865 190 534,33
Autres dettes	806 610 478,10	763 200 290,72
Trésorerie passif	0,00	0,00
TOTAL III	**6 424 877 049,37**	**7 144 667 555,44**
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	**12 821 508 762,38**	**13 380 049 200,93**

Les états financiers d'Alliance Assurances SPA de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été certifiés par les deux Commissaires aux Comptes dûment mandatés : Messieurs Mohammed HARFOUCHE et Sofiane BOUIALI

allianceassurances.com.dz

ALLIANCE ASSURANCES

EXTRAITS DES RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 06 JUIN 2024

Résolution 1 : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023
L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **06 Juin 2024,** statuant aux conditions de quorum et de majorité après avoir :

- Pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le **31** Décembre **2023** ;
- Entendu les explications complémentaires fournies verbalement :

a- Approuve les états financiers de l'exercice **2023** tels qu'ils sont présentés avec un total actif/passif Net de **Douze Milliards Huit Cent Vingt et Un Millions Cinq Cent Huit Mille Sept Cent Soixante Deux Dinars et Trente Huit Centimes (12 821 508 762,38 DZD) et un résultat positif Net de Quatre Cent Trente-Neuf Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Cinq Mille Deux Cent Cinquante-Deux Dinars et Quatre-Vingt-Six Centimes (439 985 252,86 DZD) ;**
b- Approuve le rapport de Gestion du Conseil d'Administration;
c- Mande le Conseil d'Administration à l'effet de prendre en charge toutes les recommandations et observations formulées dans le rapport des Commissaires aux Comptes ainsi que les recommandations de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
d- Donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion dudit exercice;
e- Libère le variable du Dirigeant principal tel que stipulé dans l'avenant à son contrat de travail.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et votants.

Résolution 2 : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2023
L'Assemblée Générale réunie le **06 Juin 2024**, statuant aux conditions de quorum et de majorité, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes approuvent les états financiers consolidés de l'exercice **2023** tels qu'ils sont présentés avec un total net Actif & Passif de l'ordre de : **13 596 026 610 DZD** et un Résultat net bénéficiaire de **: 520 287 569,00 DZD.**

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et votants.

Résolution 3 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et Fixation du dividende

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **06 Juin 2024,** statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration décide ce qui suit :
Le bénéfice net de l'exercice écoulé s'élevant à **439 985 252,86 DZD,** sera affecté comme suit :

• Bénéfice Net :	**439 985 252,86 DZD**
- Réserves légales 10% :	**- 43 998 525,29 DZD**
• Résultat à distribuer :	**395 986 727,57 DZD**
- Dividendes :	**- 278 616 510,00 DZD**
- Tantièmes :	**- 15 000 000,00 DZD**
- Report à nouveau Exercice 2023 :	**102 370 217,57 DZD**

Le report à nouveau **2023** d'un montant de **102 370 217,57 DZD** est affecté aux Réserves Facultatives.
Le dividende par action est fixé à **30 DA** pour chacune des **9 287 217** Actions composant le capital social.
La date de sa mise en paiement aura lieu avant la fin du délai réglementaire imparti et arrivant à son terme le **30 Septembre 2024.**

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et votants.

Résolution 4 : Rémunération des Administrateurs
L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **06 Juin 2024,** statuant aux conditions de quorum et de majorité, fixe le montant annuel brut des jetons de présence à allouer à l'ensemble des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice **2023**, à **2 160 000,00 DZD.** Ce montant sera réparti entre les membres en proportion de leur présence aux réunions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et votants.

Résolution 5 : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Slim OTHMANI
L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **06 Juin 2024**, statuant aux conditions de quorum et de majorité simple, renouvelle pour une durée de Six (06 ans) le mandat d'administrateur de M. Slim OTHMANI.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue pour statuer sur l'exercice clos le **31/12/2029.**

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et votants.

Résolution 6 : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Kaci ABDERRAHIM
L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **06 Juin 2024,** statuant aux conditions de quorum et de majorité simple, renouvelle pour une durée de Six (06 ans) le mandat d'administrateur de M. Kaci ABDERRAHIM.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue pour statuer sur l'exercice clos le **31/12/2029.**

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et votants.

Résolution 7 : Honoraires Commissaires aux Comptes
L'Assemblée Générale réunie le **06 Juin 2024**, statuant aux conditions de quorum et de majorité, mande le conseil d'administration à l'effet de régler les notes d'honoraires présentées par les commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2023 et de provisionner, les notes relatives à l'exercice 2024.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et votants.

Résolution 8 : Pouvoirs à conférer
L'Assemblée Générale réunie le **06 Juin 2024**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales de publication prescrites par la loi.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et votants.

allianceassurances.com.dz



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :(021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :

(021) 67.07.46
Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

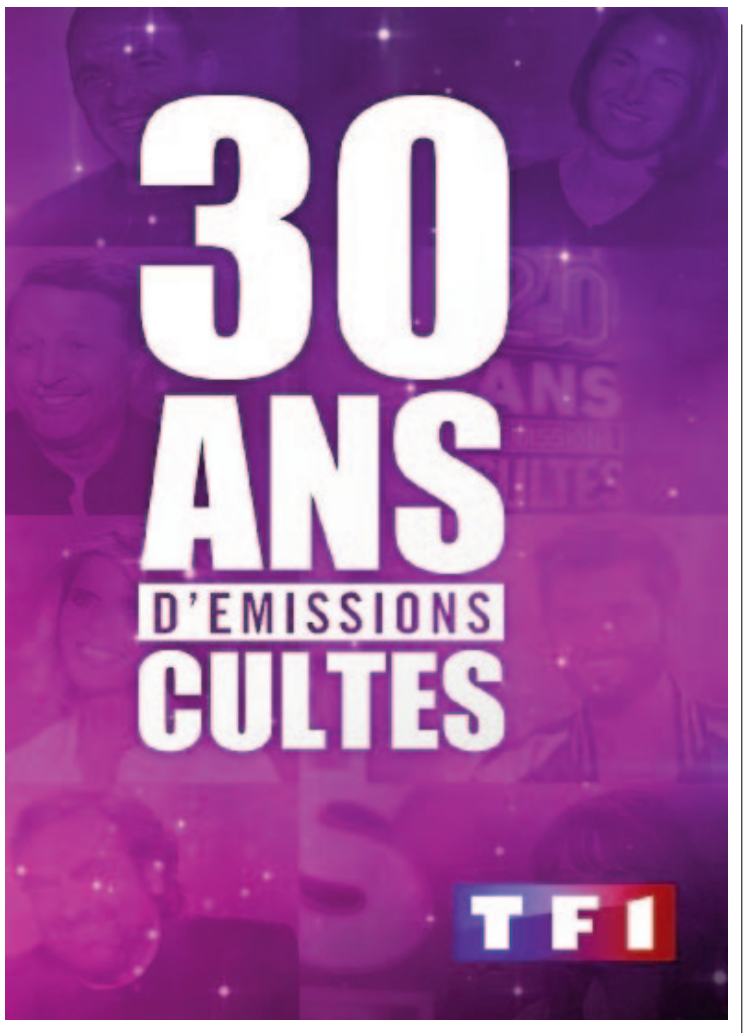
• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2024
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.













JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h55 Divertissement-humour - 2022 — TF1
30 ans d'émissions cultes

21h00 Divertissement - France 2024 — 2
Fort Boyard Saison 35

20h55 Scènes de ménages OU Football : — M6
Euro 2024 Huitième de finale

21h00 Film historique États-Unis - 2023 — CANAL+
Napoléon

21h00 Série humoristique — W9
France - 2024
La petite histoire de France

21h00 Thriller — CINE + FRISSON
États-Unis - 1995
Seven

21h10 Série policière — 6ter
États-Unis - 2020
NCIS

20h50 Drame États-Unis - 1995 — CINE + PREMIER
Apollo 13

21h20 Série policière - France 2015 — C8
Le sang de la vigne

21h10 Drame - Etats-Unis 2023 — CINE CINEMA
A Good Person

21h00 Film d'aventures - 2013 — CINE + FAMIZ
L'extravagant voyage du jeune et prodigieux T.S. Spivet

21h20 Série policière — TMC
États-Unis - 1973
Columbo

21h03 la chaine CANAL+ SERIES



Série humoristique France - 2021
Saison 1 Épisode 1/2

Désordres

Mère célibataire, Florence Foresti profite de la semaine où sa fille est chez son père pour poursuivre l'écriture de son prochain spectacle prévu dans trois mois. Mais le quotidien de l'artiste est souvent perturbé par les sorties avec ses amies divorcées qui entre deux soirées arrosées cherchent également l'aventure amoureuse lors de récréations nocturnes. Pascal, son auteur, Béatrice, son agent ou Lucy sa femme de ménage forment le cercle d'amis intimes.

22h02

Série policière Allemagne - 2017
Saison 2 Épisode 1/2/3

Babylon Berlin

Le commissaire Gereon Rath se réveille dans un état second. Une nouvelle affaire se présente : le conseiller Benda l'informe que Kardakov a été retrouvé la veille, ainsi que 14 autres cadavres, dans une fosse commune, en pleine forêt.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:22	12:34	16:25	19:56	21:37
CONSTANTINE	03:30	12:40	16:30	20:01	21:41
ALGER	03:41	12:52	16:43	20:14	21:55
OUARGLA	03:41	12:47	16:36	20:06	21:45
CHLEF	03:52	12:59	16:49	20:20	22:00
MOSTAGANEM	03:58	13:04	16:54	20:25	22:04
ORAN	04:02	13:07	16:57	20:27	22:06

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7925 — SAMEDI 29 JUIN 2024

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

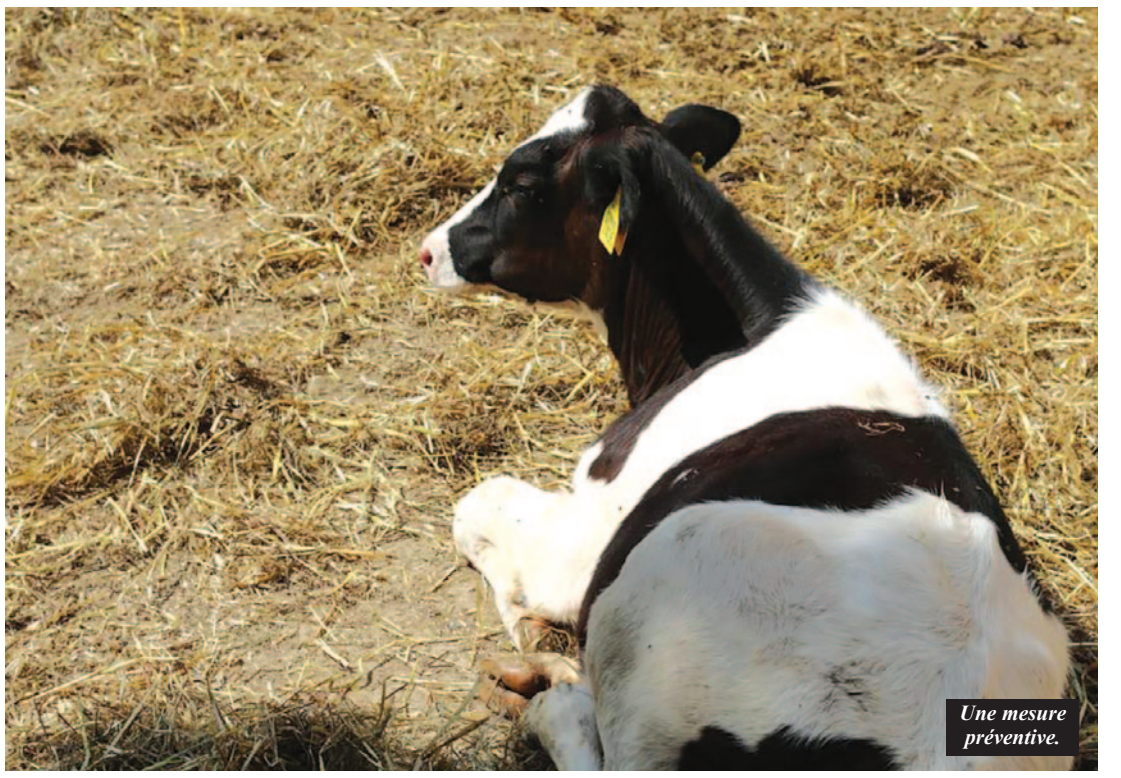
Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	30°	19°
Oran	27°	19°
Constantine	33°	20°
Ouargla	48°	32°

DNC BOVINE À MÉDÉA ET TIZI OUZOU

Fermeture de tous les marchés à bestiaux

Par mesure préventive pour la préservation du cheptel local, il est procédé à la fermeture des marchés à bestiaux sur l'ensemble du territoire de la wilaya, en application à l'arrêté du wali n°1248 du 27 juin 2024 portant lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) bovine. La même décision a été prise dans la wilaya de Tizi Ouzou.


Une mesure préventive.

C'est suite à la correspondance relative à la proposition émanant de la direction des services agricoles (DSA) n° 3921 du 26/06/2024 en vue de la fermeture des marchés à bestiaux que ledit arrêté interdisant tout mouvement du cheptel à travers l'ensemble des communes de la wilaya afin de faire face à la propagation de la DNCB, une maladie vectorielle et hautement contagieuse chez les bovins pouvant entraîner des pertes économiques importantes.

Selon les spécialistes, la maladie se transmet principalement par des piqûres de mouches et moustiques au bétail non vacciné par l'apparition de nodules cutanés, des ulcérations autour des yeux, œdèmes des membres inférieurs, une épizootie dont le virus n'est pas transmissible aux humains.

L'apparition de foyers exige des mesures de contrôle et l'abattage sanitaire des sujets malades présentant les signes cliniques de la DNCB comme solution pour l'éradication de la maladie, est-il préconisé dans une telle situation.

Pour sa part, le ministère de l'agriculture et du développement rural a indiqué dans un document qu'il a engagé toutes les mesures sanitaires nécessaires, afin de contenir la maladie et d'éviter sa propagation, alors que les procédures d'acquisition du vaccin contre cette maladie ont été déjà engagées auprès de l'Institut Pasteur afin de renforcer le dispositif de prévention et de lutte. Le même document recommande « une large désinsectisation qui doit obligatoirement être effectuée et de manière permanente et contrôlée» pour éviter la propagation du virus et une « application stricte des mesures d'interdiction de déplacements des animaux à partir des exploitations infectées, de l'isolement des animaux malades et de la désinfection des locaux et des outils».

Dans la wilaya de Tizi Ouzou, les marchés à bestiaux sont désormais fermés. La décision de fermeture prise par les pouvoirs publics est justifiée par la propagation de la maladie dermatose nodulaire contagieuse (DNC) bovine. En effet, alors que cinq communes étaient touchées il y a seulement quelques jours, en l'occurrence Tadmaït, Draâ El-Mizan, Mekira, Timizart et Aït-Agouacha, ce sont à présent une quinzaine de communes qui sont touchées. C'est ce qu'a déclaré au Jeune Indépendant, jeudi dernier, le Dr Nourredine Yata, premier responsable des services vétérinaires de la wilaya de Tizi Ouzou. « Au niveau de ces 15 communes touchées par la dermatose nodulaire contagieuse bovine, précise notre interlocuteur, nos services ont également enregistré 130 bovins touchés et 19 cas de mortalité «. Aussi, devant l'avancée de ce virus transmetteur de la maladie, la seule solution jugée efficace est la fermeture pure et simple des marchés à bestiaux pour éviter l'arrivée à Tizi Ouzou, à partir d'autres wilayas, de nouvelles têtes bovines susceptibles d'être déjà porteuses de ce virus transmissible. Il s'agit également d'éviter que des bestiaux atteints quittent Tizi Ouzou vers d'autres wilayas. Notons enfin que ce n'est pas la première fois que les marchés à bestiaux de Tizi Ouzou font l'objet d'une fermeture par mesure sanitaire. L'avant-dernière fermeture, rappelle-t-on, était justifiée par le souci d'éviter la propagation de la fièvre aphteuse.

Nabil B. et Saïd Tissegouine

LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

L'Algérie renforce son arsenal juridique

L'ALGÉRIE vient de renforcer son arsenal juridique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales, à travers la signature d'une convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices « Instrument Multilatéral BEPS «.

C'est ce qu'a indiqué le ministère des Finances dans un communiqué, indiquant que cette convention a été signée par le ministre des Finances, Laaziz Faid, au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à Paris, en présence du secrétaire général adjoint de l'OCDE, Fabrizia Lapecorella et de la directrice générale des Impôts, Amel Abdellatif.

Cette convention a pour objectif « de lutter efficacement contre les pratiques d'évasions fiscales internationales, mises en place notamment, par les entreprises multinationales par le biais de l'utilisation inappropriée des conventions fiscales «, a fait savoir le ministère.

Elle s'applique, « parallèlement, aux conventions fiscales bilatérales conclues par l'Algérie, en modifiant leur mise en œuvre de manière à y insérer certaines mesures, visant à prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, sans devoir passer par des procédures, longues et couteuses, des négociations bilatérales «, a-t-on ajouté. Le ministère a signalé, également, que cette convention multilatérale a été signée par 32 pays avec lesquels l'Algérie a conclu une convention fiscale bilatérale.

Cette convention multilatérale permettra « à notre pays de renforcer son arsenal juridique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales, en mettant à la disposition de l'administration fiscale, des moyens juridiques supplémentaires lui permettant de faire face, plus efficacement, à certaines pratiques d'évitement fiscal dommageable aux ressources de l'Etat et à son développement durable «.

D'autre part, la signature de cette convention marque, aussi, « l'engagement de l'Algérie à améliorer son climat des affaires, dans la mesure où elle contribuera à renforcer la sécurité juridique accordée aux investisseurs en particulier et aux contribuables en général, notamment à travers le renforcement des mécanismes de règlement des différends fiscaux internationaux «, a souligné le ministère des Finances.

Lilia Ait Akli

AADL 3

Les conditions à satisfaire par les souscripteurs

LE GOUVERNEMENT a fixé par décret exécutif publié au Journal officiel n°43, jeudi, trois conditions nécessaires pour être éligible au programme AADL 3 dont le lancement des souscriptions est fixé officiellement au 5 juillet prochain à partir de 17h00. La première est relative au revenu mensuel net et/ou avec le revenu net cumulé de son conjoint qui doivent compris entre un montant supérieur à 24 000 DA et n'excédant pas 6 fois le salaire national minimum garanti (SNMG), dûment déclaré par les services habilités, selon la réglementation en vigueur. La deuxième condition est que le demandeur ne soit pas propriétaire ou n'a pas été propriétaire lui et/ou son conjoint d'un terrain à bâtir ou d'un bien immobilier à vocation d'habitation par voie de possession acquisitive ou par toute forme de propriété, selon la législation en vigueur, ou par une décision rendue par un organisme de l'Etat, avant la signature du contrat location-vente par devant un notaire, enregistré et publié. Concernant la troisième condition, le demandeur ne doit pas avoir bénéficié ni lui, ni son conjoint, d'une aide financière de l'Etat en vue de la construction ou de l'acquisition d'un logement, avant la signature du contrat location-vente par devant un notaire, enregistré et publié. « Le bénéfice de la location-vente, prévue par les dispositions du présent décret, n'est consenti qu'une seule fois pour le même postulant et/ou son conjoint», est-il précisé dans le journal officiel.

S. N.

CRIMES À BÉJAÏA

Plus de 400 personnes interpellées

LES SERVICES de la police judiciaire de la sûreté de wilaya a traité 344 affaires criminelles durant le mois de mai dernier, parmi lesquelles des atteintes aux biens privés et publics, atteintes aux personnes dont, vols, trafic de drogue (kif et psychotropes), coups et blessures, atteintes aux mœurs et atteintes à l'économie nationale, entre autres. Selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya, «411 personnes ont été interpellées et présentées, ensuite, en justice, dont 66 ont été écrouées». La même source précise que «55 affaires sont des atteintes à la chose publique dans lesquelles sont impliqués 76 individus dont 06 ont été placés en détention». Il est également noté «102 atteintes aux personnes, impliquant 109 individus dont 03 ont été mis aux arrêts». La police de Béjaïa a, en outre, traité 88 affaires de trafic de drogue (substances psychiatriques et kif traité traité), au cours comprenant 111 personnes ont été interpellées dont 30 ont été placées en détention. Concernant les atteintes aux mœurs, 12 affaires ont été enregistrées, impliquant 33 personnes parmi lesquelles 10 ont été écrouées alors que 11 affaires d'atteinte à l'économie ont, aussi, été traitées durant la même période et se sont soldées par l'interpellation de 12 personnes dont 01 a été placée en détention.

N. Bensalem